

UNIVERSITE D'ANTANANARIVO

Faculté de Droit, d'Economie, de Gestion et de Sociologie

Département ECONOMIE

MAITRISE option « Macroéconomie et Modélisation »

Mémoire

Pour l'obtention du

Diplôme de Maîtrise es – sciences Economiques

CLIMAT D'INVESTISSEMENT A MADAGASCAR : DURANT LA CRISE 2009-2010.

Impétrant : RAKOTONDRAIBE Andrianjanahary Angelo.

Encadré par Monsieur ANDRIANIRINA Aimé

Enseignante Chercheur à la faculté DEGS.

Date de Soutenance : 09 Novembre 2010

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier :

- le Président de l'Université
- le Doyen de la faculté DEGS
- le Chef de Département de l'Economie
- et les Professeurs chercheurs du Département de l'Economie,

pour les enseignements et formations qu'ils nous ont apportés tout au long de nos études.

Nous adressons nos vifs remerciements, plus particulièrement à Monsieur ANDRIANIRINA Aimé pour l'encadrement et ses conseils durant l'élaboration de ce mémoire.

Il est difficile de trouver un document récent au sein des établissements de collectes, même s'il y en a, la plupart sont des données préliminaires, c'est pourquoi, nos remerciements sont à l'endroit de tous les personnels des différents centres de recherche, à savoir :

- l'Economic Development Board of Madagascar, EDBM
- l'Institut national de statistique de Madagascar, INSTAT
- le département d'étude du Ministère de Commerce et Industrie
- la bibliothèque du Banque Mondiale
- le Centre d'Etude Economique, CEE
- et la Bibliothèque Universitaire d'Antananarivo, BU.

Enfin, tous nos vifs remerciements et toute notre reconnaissance, s'adressent à notre famille et à tous ceux qui ont, de près ou de loin, contribué à l'élaboration du présent mémoire.

AVANT-PROPOS

Le département ECONOMIE de la faculté DEGS forme les conceptions économiques des étudiants sur le monde professionnel. Au terme des quatre années d'études, chaque étudiant est demandé de rédiger un mémoire résumant toutes les connaissances théoriques acquises durant ces années d'études.

La crise politique conduit souvent Madagascar vers une récession économique. La relance et l'organisation de l'économie sont à la responsabilité des Economistes. La croissance économique exige l'augmentation de la production nationale et la réduction du chômage actuel. En plus, la promotion de l'investissement aboutit sur l'évaluation et l'amélioration du climat d'investissement. De ce fait, l'étude de l'avantage et des risques sur l'investissement est important. C'est ainsi que le thème : « Climat d'investissement à Madagascar durant crise » est choisi.

Cette étude détermine les facteurs structurels et conjoncturels qui affectent à la rentabilité des investissements locaux, en faisant des comparaisons entre le climat d'investissement de Madagascar et des autres pays africains.

GLOSSAIRE DES MOTS CLES

Le climat des investissements : l'environnement de politique économique, institutionnel et comportemental, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements.

L'environnement des affaires : l'ensemble des conditions d'épanouissement des activités du secteur privé, dont notamment les contraintes administratives et économique à la création d'entreprises.

La croissance économique : désigne l'accroissement durable de la production globale d'une économie. C'est donc un phénomène quantitatif que l'on peut mesurer.

Le développement : l'ensemble de transformation technique, sociale et culturelle qui permet l'apparition et la prolongation de la croissance économique ainsi que l'élévation des niveaux de vie.

L'inflation : une hausse durable et généralisée des prix.

Le Produit Intérieur Brut (PIB): principal agrégat de la comptabilité nationale représentant la somme des toutes les valeurs ajoutées.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 : INVESTISSEMENT ET CLIMAT D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE I : Notions théoriques sur l'investissement

Section 1 : Caractéristiques de l'investissement

Section 2 : Décisions d'investissement

CHAITRE II : Situation du climat d'investissement de Madagascar

Section 1 : Indicateurs de mesure d'investissement

Section 2 : Evaluation du climat d'investissement

PARTIE 2 : ETUDES ET RECOMMANDATIONS

CHAPITRE III : Analyses sur le climat d'investissement

Section 1 : Comparaisons du climat d'investissement :

Cas de Madagascar, Côte d'Ivoire, et Cameroun

Section 2 : Effets de la crise sur le climat d'investissement

CHAPITRE IV : Proposition d'actions pour l'amélioration du climat d'investissement à Madagascar

Section 1 : Déterminants et climat d'investissement approprié

Section 2 : Amélioration du climat d'investissement à Madagascar

CONCLUSION

INTRODUCTION

A Madagascar, l'année 2009 a été marquée par une crise politique qui se manifestait en même temps que la crise financière mondiale. Ce changement de pouvoir a été considéré comme un coup d'Etat. C'est ainsi que, l'aide extérieure est suspendue. Cela engendre une réduction des débouchés pour Madagascar. Le déficit commercial, la dépréciation monétaire et l'inflation sont imprévus. L'IDE a diminué, car l'incertitude sur la rentabilité des activités a augmenté. Les accords entre Madagascar et les Etats-Unis, au titre de l'AGOA, sont arrêtés. C'est alors que la réduction de 20% de la production textile malgache est inattendue. En effet, les moteurs de la croissance économique tels que le tourisme et le bâtiment et travaux publics (BTP) sont particulièrement sensibles à la crise. Ceux-ci entraînent le recul de -4,5% du PIB et l'intensification du chômage structurel¹ depuis l'année 2009. Le faible taux de pression fiscale à Madagascar est complété par le financement extérieur pour former le budget de l'Etat. La dépense budgétaire et l'épargne interne n'arriveront pas à couvrir le niveau potentiel d'investissements, tant public que privé, qui est indispensable à la relance économique de Madagascar. En outre, on doit briser le cercle vicieux de la pauvreté : la faiblesse du revenu qui a donné naissance à l'insuffisance en consommation et en épargne ; l'épargne faible n'assure pas son rôle de financement intérieur, c'est pourquoi l'investissement est moins important ; puis revient à une faible rémunération salariale qui conduit à un faible revenu national. En vue de remédier le secteur industriel malgache, le principal problème à résoudre est de savoir comment attirer avec efficacité les intentions des investisseurs tant nationaux qu'internationaux sur la création d'emplois et la multiplication de la production nationale. Cela revient à améliorer le climat d'investissement de Madagascar et à informer ses indicateurs aux investisseurs. Les responsabilités sont distribuées pour minimiser les principales contraintes pesant sur ce climat, en vue de promouvoir un meilleur climat d'investissement pour la croissance économique de Madagascar.

On va étudier le climat d'investissement à Madagascar durant la crise. Pour faire des appuis sur les raisonnements dans ce travail de recherche, le recueil des documents et des données est réalisé. L'entretien sur la création d'entreprise locale est accompli avec

¹ L'appareil de production restant ne suffit plus à embaucher les chômeurs.

le Directeur Général de l'EDBM. Puis, la collection des informations statistiques sur la dernière évolution de l'entreprise est finie au centre de documentation de l'INSTAT. Les documents du CREAM concernant le climat d'investissement sont consultés. Les informations sur l'investissement sont tirées à partir du rapport annuel du Banque Centrale de Madagascar. Les informations sur l'enquête de la Banque Mondiale sont employées comme référence. Pour connaître l'impact de la crise sur l'investissement, les entretiens sont effectués aux personnels des divers Ministères à savoir, le Ministère de l'Economie et de l'Industrie, le Ministère du Commerce. Des livres sont cherchés dans les bibliothèques de la capitale.

C'est alors que, la présente étude s'intéresse d'abord, dans la première partie, sur l'importance théorique de l'investissement et la rationalité de ses acteurs. Ensuite, elle présente et évalue le climat d'investissement à Madagascar avant de faire l'analyse comparative entre Madagascar et deux autre pays africains, dans la deuxième partie. Enfin, cette étude donne une proposition sur l'amélioration du climat d'investissement de Madagascar.

PARTIE 1 : INVESTISSEMENT ET CLIMAT D'INVESTISSEMENT

Les pays émergents aujourd'hui ont suivi l'étape d'investissement pour atteindre leur développement. Cette étape se base sur le déterminant principal, qui est le climat d'investissement. Cet investissement est une variable intéressante aussi bien pour les économistes que les gestionnaires pour mieux comprendre le développement de leur pays. Tant de théories économiques traitant la croissance économique ou le développement, prévoient cet investissement. Plusieurs conceptions montrent l'importance théorique de l'investissement. De plus, un investissement peut être rentable, sinon ruineux. Les investissements rentables engendrent la croissance économique même le développement. Des critères théoriques mesurent la rentabilité d'un projet d'investissement. En général, cette rentabilité est expliquée par le niveau du climat d'investissement. La qualité du climat d'investissement est évaluée par des indicateurs. Pour cela, l'étude se fait sous forme de comparaison. L'indicateur relatif à la création d'entreprise est très déterminant, parmi ces indicateurs du climat d'investissement.

D'abord, il est nécessaire de cadrer cette recherche sur les conceptions théoriques de l'investissement. On donne les définitions, les types, l'importance théorique, et les modes de financement de l'investissement.

CHAPITRE I : Notions théoriques sur l'investissement

Aussi bien les Libéraux que les Keynésiens expliquent les effets de l'investissement sur la croissance. L'investissement est un multiplicateur de la croissance. Il dépend de l'épargne qui la finance. Les variables macroéconomiques ont leurs caractéristiques spécifiques, il en est de même pour l'investissement. Cet investissement est montré par des formes.

Section 1 : Caractéristiques de l'investissement

En tant que facteur explicatif de croissance économique, des conceptions sur l'investissement sont avancées. Parmi les diverses définitions de l'investissement selon les auteurs économiques, dans la tentative de précision, on peut délimiter et regrouper l'investissement comme suit.

1.1. Définitions de l'investissement

L'investissement concerne le capital fixe. Il se définit comme une acquisition du capital technique destiné à accroître l'efficacité du travail. Il est l'engagement de capital de façon plus ou moins irréversible, dans le processus de production à long terme. L'investissement est aussi un achat immédiat qui se révélera utile à long terme, au moins d'un an dans son processus de production, et dans le but d'obtenir des bénéfices sur plusieurs périodes. Il implique un risque face à la modification de l'environnement économique.

Selon la présente loi N° 23/2007 du 11 juin 2007 sur les investissements à Madagascar, on entend par investissement : « l'ensemble des ressources financières, y compris entre autres les apports en capital, les avances en compte courant et les emprunts affectés à la réalisation d'un projet économique, qu'il soit infrastructurel, commercial, artisanal, de services, agricole, touristique ou industriel, ainsi que les produits réalisés par l'investissement de ces ressources et affectés à la réalisation d'un projet économique. » (Annexe 1)

Pour l'entreprise et l'Etat, investir veut dire augmenter les stocks de capital et la capacité productive. Désinvestissement, c'est un investissement dans le cas où on suspend les décaissements jugés énormes par rapport aux encaissements espérés. On entend alors par-là, un choix sur les activités en repoussant les aléas de production aux

partenaires tels le cas de la sous-traitance, cession d'une certaine région de distribution. Pour distinguer l'investissement à la production marchande, on utilise le terme : investissement productif.

Dans l'investissement, la dépense devra avoir un effet positif durable sur la production de l'entreprise, quelle que soit sa catégorie. On peut regrouper les investissements selon leur nature et leur objectif comme suit :

- L'investissement de remplacement qui désigne la fraction de l'investissement consacrée au remplacement des biens de production ancien par une même qualité que le précédent (renouveler l'équipement usé).
- L'investissement de capacité si on vise à augmenter la production (multiplier le moyen de production).
- L'investissement de productivité lorsque le remplacement des anciennes machines par d'autres plus performant est le fruit du progrès technique (modernisation).
- L'investissement incorporel (ou immatériel) concerne la fraction d'investissement consacrée :
 - à l'achat des brevets et des licences,
 - à la recherche,
 - à la formation,
 - mais aussi aux certaines dépenses de marketing ou de publicité.
- L'investissement de construction est toute la dépense de construction d'infrastructure, équipement et bâtiment.
- L'investissement de stock, c'est l'entrepôt des stocks en prévision des ventes future ou des matières premières pour produire plus de bien.
- L'investissement de placement, c'est un achat de bien pour en retirer des loyers et ou pour valoriser le capital.

On a constaté les différentes formes d'investissement, c'est alors que, les diverses apparences théoriques suivant les contextes et les conceptions s'appariaient sur ce variable.

1.2. Importances théoriques de l'investissement

Tous les économistes, quelle que soit leur tendance théorique, sont communes sur le fait que l'investissement constitue un facteur principal de la croissance. Mais des théoriciens s'opposent sur la façon de sa détermination pour avoir un certain niveau de croissance. L'explication de l'impact de l'investissement sur la croissance est en mesure de la théorie économique dont on tient compte. Chacun a fait leurs analyses aussi bien les Libéraux que les Keynésiens.

En premier lieu, concernant l'investissement et croissance, les Libéraux notamment l'économiste de l'offre affirment que les facteurs de production expliquent la croissance. L'investissement est le moyen qui permet d'augmenter le capital. Il peut en effet faire progresser la quantité du capital qui peut déterminer la production. Investir veut dire mettre en place plus de facteurs de production prenant en considération le progrès technique. Ce qui permet de produire d'avantage à l'occasion de la croissance.

Certains théoriciens tiennent compte de la variable temporelle dans la fonction de production, en vue d'expliquer l'ampleur de la croissance. Le principal est que la croissance dépend des facteurs de production qui peuvent varier en fonction du volume des investissements.

- Dès 1928, certains économistes ont formulé la production en fonction du travail et capital, à par le biais de la fonction Cobb-Douglas² :

$$Q = f(L, K) = L^{\alpha} \cdot K^{1-\alpha} \quad \text{Avec } L \text{ représente la quantité de travail ;}$$

K signifie la quantité de capital ;

α et $1-\alpha$ sont des variables avec $0 \leq \alpha \leq 1$

- Selon les économistes néoclassiques³, l'offre est déterminée par les facteurs de production qui sont composés du travail, du capital et de la variable temporelle. D'où :

$$Q = f(L, K, t) \quad \text{Avec } L \text{ représente la quantité de travail ;}$$

K signifie la quantité de capitale ;

Et t le facteur temps qui représente le progrès technique.

² Source : tiré du cours de développement et croissance.

³ Source : tiré du cours de développement et croissance.

En effet, le total de la production varie en fonction des variables travail, capital et temps. Cette fois-ci, l'utilisation de ces facteurs de production est la source de la croissance.

Concernant cette dernière formule, pour avoir un certain niveau de croissance suffisante, il faut disposer à l'avance de volume d'investissement efficace correspondant.

En second lieu, par contre les Keynésiens confirment que la demande détermine l'offre à propos de cet investissement et cette croissance. Or l'investissement fait partie de la demande globale, donc il est un facteur de la croissance économique.

En illustrant brièvement le processus du mécanisme de fonctionnement du système économique du pays, la théorie keynésienne s'articule sur trois points de référence : - l'investissement est une composante de la demande ;

- l'épargne est une partie de revenu ;
- tandis que l'investissement provient généralement de l'épargne.

D'après les Keynésiens, une partie du revenu n'est pas consommée mais épargnée. De plus, la totalité du revenu national (R) est destinée à la consommation (C) et à l'épargne (E). D'où la formule : $R = C + E$.

D'ailleurs, les dépenses ou demandes globales (D) sont constituées par les dépenses de consommation (C) et les dépenses d'investissement (I). Ce qui donne l'égalité suivante : $D = C + I$.

La croissance est assurée par les dépenses d'investissement. Ces dépenses doivent être assurées par la totalité de l'épargne. Mise à part l'égalité entre le revenu national (R) et l'ensemble de consommation de la Nation (D), il est évident que l'épargne (E) est égale à l'investissement (I). En d'autre terme, pour augmenter la production nationale d'un pays, l'investissement national doit être couvert par l'épargne nationale.

$$R = D, \text{ alors } C + E = C + I, \text{ d'où } E = I.$$

Les Keynésiens ont aussi apporté des analyses sur l'impact de l'investissement sur la croissance économique :

- Ils ont expliqué l'effet multiplicateur sur la croissance provoquée par l'investissement. D'après eux, l'investissement signifie l'achat de biens d'équipement. L'augmentation de ces biens d'équipement engendre des activités et des productions supplémentaires. De plus, les nouveaux revenus apportés par les nouvelles activités peuvent accroître la demande d'autres produits. L'augmentation de cette demande a un impact positif sur la production dans toutes sortes de biens et de même sur la croissance.

- Les trois types de croissance économique suivante sont mis en évidence :
 - La croissance effective, celle qui se réalise réellement ;
 - La croissance garantie, déterminée par l'équilibre entre l'investissement et l'épargne ;
 - Et enfin, la croissance naturelle ou la croissance de plein-emploi résultant de l'accroissement de la population et du progrès technique.

C'est par hasard que se réalise la croissance équilibrée de plein emploi car cela demande l'évolution harmonieuse de l'épargne, l'investissement, le progrès technique et la croissance démographique. Pour les Keynésiens, l'économie ne s'arrange pas naturellement, donc elle a besoin d'intervention de l'Etat pour avoir la croissance économique.

En résumé, la croissance est déterminée par l'investissement mais ce dernier dépend de l'épargne. Au cas où la plupart des revenus sont consommés ou encore la production nationale est très faible, alors cette situation a un impact négatif au niveau de l'épargne. C'est ainsi que le niveau de l'épargne ne peut pas assurer le besoin d'investissement. Ce phénomène se présente dans tous les pays en développement. Dans ce cas, les pays se réfèrent aux financements extérieurs qui ont causé l'importance de l'intervention de l'Etat.

On constate que, investir est un des moyens pour surmonter la pauvreté. En sus de l'importance de l'investissement, il doit être financé tant par l'épargne nationale que par les flux de capitaux extérieurs. Mais, le financement intérieur reste encore le plus intéressant en raison de l'indépendance vis-à-vis de l'extérieur et de l'assurance.

1.3. Financements de l'investissement

D'une part, les financements intérieurs sont assurés par l'épargne des administrations, l'épargne des entreprises et l'épargne des ménages.

- L'épargne des administrations.

Parmi les constituants de l'épargne nationale, on avance d'abord l'épargne des administrations. En plus de clarté, c'est l'épargne de l'Etat, des collectivités locales et des organismes publics. Elle est l'écart de la totalité de leurs recettes et celle de leurs dépenses de fonctionnement. La majorité de ces recettes proviennent de la fiscalité, à savoir les droits d'enregistrement et toutes sortes de taxes et impôts ; tandis que les dépenses de fonctionnement comprennent les salaires des fonctionnaires, retraites, prestation sur la maladie, subventions, allocations familiales...

Le rôle principal de cette épargne est d'assurer la construction et la maintenance des infrastructures en vue d'améliorer les services rendus aux publics tels que l'éducation, la santé, la sécurité, la circulation... Plus précisément, cette épargne garantit l'investissement public qui a un impact sur les activités productives du secteur privé et le niveau de l'espérance de vie de la population.

- L'épargne des entreprises

Par la suite, il existe aussi l'épargne des entreprises. Cette épargne est la différence entre le chiffre d'affaires total de l'entreprise et toutes ses charges comme l'impôt, les frais financiers, les dividendes, les salaires, et coûts de revient total. En plus, elle permet à l'entreprise de s'autofinancer et de s'équiper par leur propre moyen, dans le but de remplacer l'actif usé, d'ajouter l'équipement déjà en place, de moderniser les moyens de production ou les conditions de travail...

- L'épargne des ménages

Enfin, concernant l'épargne des ménages qui est le reste des revenus disponibles des ménages après imposition après enlèvement de leurs dépenses fondamentaux. Cette épargne permettra aux ménages de s'investir dans les différents domaines d'activité, dans la tentative de spéculation ou bien de prévision.

Ces trois épargnes qui constituent l'épargne nationale d'un pays doivent normalement assurer le financement de l'investissement afin de trouver la croissance économique. En revanche, au cas où le niveau de l'épargne intérieure ne permet pas de supporter les dépenses d'investissement suffisantes car la plupart des revenus sont destinés à la consommation, alors le recours au financement extérieur est nécessaire pour un pays en mesure de la capacité de financement intérieure.

D'autre part, grâce à l'ouverture de l'économie malgache, les financements extérieurs ou les flux de capitaux ont été possibles. Les capitaux étrangers mobilisés à Madagascar sont :

- l'investissement constitué par le prêt bancaire,
- l'investissement étranger de portefeuille,
- l'investissement direct étranger (IDE).

Ces deux dernières ont apporté directement un soutien au niveau de l'emploi. Par conséquent, il est intéressant de les étudier.

- L'investissement étranger de portefeuille

Cet investissement étranger de portefeuille se distingue de l'IDE sur la part du capital détenu par l'étranger car il doit respecter un niveau minimum. Par exemple, 10% du capital social selon FMI et la Banque Mondiale. En tant que volatile, ce type d'investissement est instable. Ici, les investisseurs sont tous ceux qui veulent la rentabilité financière, soit un établissement financier ou une institution même un particulier. Cet investissement est essentiellement composé de deux titres principaux :

D'une part, les titres de participation qui sont présentés sous forme de papier donnent un droit à ses porteurs de recevoir une partie de la valeur résiduelle des actifs mis en commun dans une société. Cela est calculé après le règlement de toutes les créances en cas de liquidation des patrimoines de l'entreprise. De surcroît, les titres sont en général les actions, les certificats de participation et les certificats d'action étrangère.

D'autre part, les titres de créance sont les titres d'emprunt sous forme d'endettement ou sous forme d'obligation, les titres de créance négociable et les

produits financiers dérivés. Ces titres marquent la dette ou un patrimoine envers une entité ou même un particulier bien déterminé.

- L'investissement direct étranger (IDE)

L'IDE possède trois avantages principaux, à savoir :

- l'IDE sous forme de fonds privés ;
- le droit de contrôle sur les apports des investisseurs étrangers ;
- le gain de productivité et l'effet d'entraînement de l'IDE.

En tant que fonds privé, l'IDE comprend deux points non négligeables dans la stratégie de développement économique d'un pays. Premier point, le pays bénéficiaire n'est pas obligé de rembourser le montant de capitaux investis ; second point, il n'engendre pas des charges financières à l'économie nationale.

Ce premier avantage a distingué l'IDE de l'aide publique au niveau du développement, et de l'investissement à titre des dettes tant privées que publiques. Mais cet avantage ressemble l'IDE à l'investissement de portefeuille.

L'aide publique au développement (dons, prêt concessionnel ou élément-dons) est conditionnée par le niveau de relation entre les pays partenaires. Elle dépend principalement de la diplomatie des pays donateurs. Les charges financières pour le pays bénéficiaire sont faibles s'il s'agit de l'aide publique par le biais de prêt. La coopération technique, les dons sous plusieurs formes ou l'allègement de la dette sont souvent accompagnés d'une contrepartie diplomatique. Ce contrepartie diplomatique se manifeste sous diverses contraintes dans la stratégie de développement du pays bénéficiaire tel que la rectification de la politique commerciale ; la pression même moral sous-jacente de la politique économique en générale.

Nombreux sont les pays qui, ont décidé l'endettement public ou l'incitation d'investissement à titre de dette privée pour viser le développement économique. Ces pays n'achèvent pas à rembourser les capitaux empruntés et leur charge financière correspondante quel que soit le résultat du projet formant l'objet de l'endettement. De toute évidence, s'il s'agit d'une dette publique, c'est l'Etat qui la rembourse. Et, en cas de la dette privée, le secteur privé supporte le remboursement. Mais, la conséquence de la

dette reste la même sur l'économie nationale surtout quand l'investissement ne fonctionne pas bien.

Si l'Etat est fortement endetté, l'amélioration de services publics et la construction d'infrastructure sont délaissées, à la raison de remboursement de la dette et ses charges par la grande partie de leurs recettes. Celles-ci ont des impacts positifs sur le développement des activités productives car elles sont des forces protectrices de la sécurité et de l'incitation des investissements.

Il en est de même pour la présence de lourd endettement du secteur privé, le remboursement des charges financières se fait par la majorité de l'épargne privée. En conséquence, la marge de manœuvre des opérations d'extension de l'autofinancement (financement par leur propre ressource) du privé est limitée. Or l'investissement a une limite. Il existe donc un ralentissement de la création d'emploi, de la valeur ajoutée, d'épargne même de l'investissement. C'est la raison principale de la limite de l'investissement, sinon il existe la réduction de recette fiscale de l'Etat. En bref, l'endettement public ou privé comprend un risque pour le pays bénéficiaire de la dette.

Mais l'IDE ne comporte pas un risque de remboursement de capitaux pour le pays d'accueil d'investissement, parce que la responsabilité de gestion et de réussite du projet d'investissement est totalement à la charge des investisseurs étrangers privés.

Ensuite, le droit de contrôle sur les apports des investisseurs étrangers est un avantage exceptionnel de l'IDE par rapport aux autres sources de financement externe. Les risques et les bénéfices sont partagés entre les investisseurs aussi bien locaux qu'étrangers. C'est alors que les investisseurs sont obligés de chercher toute possibilité de réduire les risques jusqu' à un niveau minimum, et d'augmenter les bénéfices. Ce droit ne renforce non seulement les liens fonctionnels entre les investisseurs et l'entreprise ; mais aussi, permet de rentabiliser les avantages commerciaux détenus par les partenaires étrangers : un large accès aux circuits internationaux de distribution et la bonne connaissance des marchés mondiaux.

Enfin, les IDE introduisent un gain d'efficacité et un effet d'entraînement qui sont des catalyseurs au développement dans le système économique du pays qui y accueille. A part des catalyseurs directs, l'IDE apporte aussi d'autres facteurs de croissance à savoir : les expériences, les compétences, et les technologies modernes tant techniques

qu'administratives. D'où l'efficacité de la productivité dans toutes les gammes de produit d'une entreprise à court terme et amélioration du système productif en générale, car le niveau de concurrence locale s'intensifie. L'IDE renforce en outre le degré de qualification du capital humain. En fait, l'utilisation d'équipement moderne exige le recrutement de personnels qualifiés pour l'entreprise nouvellement créée. Par ailleurs, la formation permet au personnel d'occuper les postes spécifiques de l'entreprise déjà en activité.

L'investissement est un rendement à long terme du sacrifice. Il mesure la croissance économique. Il est concret d'agir à travers l'investissement, pour participer à la croissance économique. Les sources de financement de l'investissement sont nombreuses tant interne qu'externe. En tant qu'investisseur rationnel, personne n'acceptera de s'investir sans l'espoir de fructifier son argent. De ce fait, la décision d'investissement se ramène fréquemment à accepter ou à refuser un projet d'investissement proposé en maîtrisant les risques et les incertitudes.

Section 2 : Décisions d'investissement

L'entreprise utilise différentes sources de capitaux. Chacune de ces sources a son propre coût. Cela est évident pour les capitaux empruntés ou pour les capitaux propres de l'entreprise. A la différence des incertitudes (risques exogènes), les risques endogènes font survenir l'anticipation rationnelle des investisseurs pour un projet, en utilisant le calcul de rentabilité financière.

Deux principes expliquent la décision des investisseurs : la première compare directement le capital investi aux bénéfices nets espérés qui impliquent l'utilisation d'un taux d'intérêt référentiel ou coût de capital. Le coût du capital est la moyenne arithmétique pondérée des différents capitaux utilisés qui représentent la rentabilité minimale que l'entreprise doit exiger. Alors, pour des capitaux propres A dont le coût est $\varphi\%$ et des capitaux empruntés B dont le coût est $\beta\%$, le coût de capital sera $\frac{\varphi\% \cdot A + \beta\% \cdot B}{A+B}$. Mais la seconde se focalise sur le calcul de taux pour lequel il existe une équivalence entre les ressources et les dépenses, et le compare au taux de référence (coût de capital). Des critères sont avancés pour plus de clarté.

2.1. Critères de la Valeur Actuelle Nette (VAN)

La méthode la plus utilisée pour affirmer la rentabilité d'un investissement revient sur le signe de la VAN. Cette VAN est aussi appelée : « bénéfice actualisé », « cash-flow actualisé après impôt » ou « net present value ».

Le cash-flow est le bénéfice dégagé par la différence entre les recettes imputables au projet et les dépenses aussi imputables à ce projet. D'où la formule avant impôt,

$$CF_i = R_i + V_i - D_i - I_i$$

L'indice **i** marque l'année considérée.

« **CF** » est le cash-flow.

« **R** » désigne la recette anticipé y compris l'amortissement.

« **V** » correspond à la valeur résiduelle du bien utilisé.

« **D** » est égal à la dépense d'exploitation de l'année ; il comprend non seulement les frais directs : main-d'œuvre, matière première, énergie ; mais aussi les frais indirects : stocks supplémentaires, personnel administratif supplémentaire...

Et « **I** » est la dépense d'investissement à l'échéancier ; il peut être ponctuel ou sur quelque année consécutive.

A la dernière année n , V_n et I_n sont éventuellement nuls. Il reste à actualiser chacune des termes de la formule en le multipliant par la valeur actualisée, à un taux quelconque, d'une unité monétaire de chaque année respective de la table financière. La valeur actualisée est le flux escompté de l'encaissement futur en anticipant dès le départ que les fonds investis sont récupérés. Mais après l'impôt, le cash-flow s'écrit comme suit :

$CF^{IP}_i = R_i + V_i - D_i - I_i - T_i$, avec T_i est l'impôt de l'année i . La somme du cash-flow actualisé après impôt conduit à la valeur actuelle nette de l'investissement ou VAN. Cette VAN se définit comme les ressources actualisées moins les dépenses actualisées. C'est pourquoi la formule suivante,

$$VAN(t) = \sum_{i=0}^n CF^{IP}_i (1+t)^{-i} \text{ avec } CF^{IP}_i \text{ donne le cash-flow après impôt de l'année } i.$$

Et, t est le taux d'actualisation utilisé pour estimer la variation de la valeur de l'actif.

La VAN comporte une lacune sur l'importance relative apporté par l'investissement. C'est ainsi que la méthode variante apparaît :

Le gain relatif en valeur actuelle est le rapport de la VAN et de l'investissement initial. Le décideur raisonne en le comparant au taux de référence du secteur : s'il est au-dessus du seuil, on accepte le projet.

$$\text{Investissement rentable} \Leftrightarrow \text{VAN} = \text{VA recettes} - \text{VA dépenses} > 0$$

$$\Leftrightarrow \text{IR} = \frac{\text{VA recettes}}{\text{VA dépenses}} > 1$$

Avec $\text{VA recettes} = \sum_{i=0}^n (R_i + V_i) \cdot (1+t)^{-i}$ et $\text{VA dépenses} = \sum_{i=0}^n (D_i + I_i + T_i) \cdot (1+t)^{-i}$
 IR signifie l'Indice de Rentabilité d'un investissement. Si elle est supérieure à 1, alors on accepte la rentabilité du projet d'investissement.

La valeur de la VAN s'accroît en mesure de diminuer le taux d'actualisation choisi, c'est ainsi que d'autres méthodes complémentaires de mesure sont intéressantes.

2.2. Critère du taux de rentabilité interne (TRI)

Le taux de rentabilité interne est aussi appelé « taux de rendement interne », « efficacité marginale du capital », « internal rate of return », ou « yield ». Il est le taux le plus élevé pour lequel l'investissement demeure acceptable et qui annule la VAN.

$$\text{TRI} = t_0 \Leftrightarrow \text{VAN}(t_0) = 0$$

$$\Leftrightarrow \sum_{i=0}^n \text{CFIP}_i (1+t)^{-i} = 0$$

$$\Leftrightarrow \sum_{i=0}^n \text{CFIP}_i (1+t)^{n-i} = 0$$

La VAN est une fonction décroissante du taux d'actualisation t , alors qu'on peut déterminer deux valeurs possibles de t dont la VAN respective v' et v'' sont à signe contraire.

- Calcul du taux de rentabilité interne ou TRI

On note par $v'' = VAN(t'') > 0$ et $v' = VAN(t') < 0$ où $t'' < t'$. En absence d'une formule directe pour calculer ce TRI, des méthodes sont avancées :

D'abord, la règle de trois permet d'avoir une valeur approximative du TRI.

Ensuite, la recherche par tâtonnement apporte une certaine précision à ce TRI. Sur le moindre intervalle $]t'', t'[,$ on suppose que la VAN est une fonction linéaire de t . Soit $VAN(t) = a \cdot t + b$ avec $a \in \mathbb{R}$ et $b \in \mathbb{R}$. On a deux équations à deux inconnues a et b :

$$\begin{cases} v'' = a \cdot t'' + b \\ v' = a \cdot t' + b \end{cases}$$

Après la détermination de la vraie valeur de a et b à partir du système d'équations, la fonction $VAN(t) = a \cdot t + b$ sera bien définie. Donc, $TRI = t_0$ si $VAN(t_0) = a \cdot t_0 + b = 0$. On remarque que cette application n'est pas tout à fait linéaire.

Mise à part la recherche par tâtonnement, l'autre calcul par l'interpolation conduit aussi à une précision.

Il est bien évident que le TRI est inférieur au taux d'actualisation 100%.

Soit $V = VAN(100\%)$ avec $v'' = VAN(t'') > 0 = VAN(TRI) > V$. Alors l'interpolation linéaire s'écrit par : $\frac{0-v''}{V-v''} = \frac{TRI-t''}{1-t''}$; et les termes autres que le TRI sont des constantes, de sorte que le TRI est déterminé à partir de cette égalité. A titre de vérification, $t'' < TRI < t'$.

Enfin, si l'on a une disponibilité d'utiliser une machine à calculer qui permet de trouver directement la solution. L'utilisation de machine facilite le calcul.

- Le calcul ne pose pas de problème, mais comment interprète les résultats obtenus pour une bonne décision.

Cette fois-ci, l'investissement est profitable dans le cas où le taux du coût de capital est inférieur au TRI. Lorsque le taux de référence⁴ est égal au taux d'actualisation utilisé, les critères de VAN et du TRI conduiront à la même décision d'acceptation ou refus d'un projet. Le TRI est fortement unique si le bénéfice ou cash-flow CF_i de chaque année i est positif, $1 < i < n$. Certain projet ne dispose pas du TRI, c'est le cas de la $VAN(t) \leq 0$ ou $VAN(t) \geq 0$ pour n'importe quel taux d'actualisation. Par contre, si l'un au moins des

⁴ coût de capital.

bénéfices annuels est négatif, il est possible d'avoir deux TRI pour un investissement. Pour ce dernier cas, le TRI seul ne fournit pas toutes les informations sur la rentabilité de l'investissement. Lorsqu'on anticipe une variation du coût de capitaux qu'on utilise comme un taux d'actualisation au cours de l'année, la méthode de décision basée sur le TRI n'est plus valable pour la décision.

Certains investisseurs refusent un projet d'investissement plus rentable que d'autres, en cas d'un pays à haut niveau de risque externe. S'il s'agit d'une forte incertitude sur les dégâts naturels ou et socioéconomiques, les investisseurs préfèrent l'investissement spécifique. Ceci est dans le but de surmonter les obstacles à la sortie ou dans la tentative de diversification de leurs activités pour mieux récupérer les montants investis en cas d'aléas.

2.3. Le délai de récupération

Le délai de récupération, appelé aussi «délai de recouvrement» ou «paybackperiod» est le temps nécessaire au remboursement de l'investissement initial. Ce délai sera calculé sur la base des bénéfices après impôts, en cumulant ceux-ci.

De plus, les gens qui veulent maintenir ses activités et s'adapter aux contraintes futures choisissent un projet en mesure du délai de récupération de fonds investis. La consommation globale de certains produits spécifiques peut être commencée ou suspendue occasionnellement le long des événements périodiques ou répétitifs, comme une fête ou une crise sociale. Ce délai de récupération est un critère indispensable pour les prévisions des décideurs qui ont l'initiative de produire ces biens et services. Ce critère est apprécié au sein des pays à stabilité politique précaire et surtout dans les secteurs à obsolescence technologique rapide, tel que l'électronique.

En outre, il ne tient pas compte des autres cash-flows qui surviendront après la date de récupération et que la faiblesse de la VAN peut voir nulle. Le délai de remboursement inférieur ou égal à un délai de référence fixée par la prévision sera accepté. Il emporte aussi sur le critère de délai d'amortissement, où le nombre d'année au bout duquel la VAN devient nulle. Dans cette circonstance, le premier souci de l'investisseur est de s'assurer, dans combien de temps ses fonds seront remboursés. Le meilleur de ce délai de récupération est souvent la rapidité.

En fait, trois critères sont fréquemment utilisés, la VAN, le taux de rendement interne (TRI) et le délai de récupération. Dans la pratique, on préférera une comparaison des résultats relatifs à plusieurs critères.

Tableau 1 : Calcul d'application des critères de décision.

Année i	1	2	3	4	5	6	Calcul
Investissement I_i	18	10	2				
Recette R_i		7	12	9	9	6	
Dépense D_i		4	3	3	3	3	
Amortissement linéaire V_i		6	6	6	6	6	$V_i = \frac{\sum I_i}{6}$
Bénéfice B_i		3	9	6	6	3	$B_i = R_i - D_i$
Impôt T_i (à taux $\frac{1}{3}$)		1	3	2	2	1	$T_i = \frac{B_i}{3}$
Année i	1	2	3	4	5	6	Calcul
Bénéfice nette		2	6	4	4	2	$B_i \cdot (1 - \frac{1}{3})$
Cash-flow après impôt CF^{IP}_i	-18	-2	10	10	10	8	$B_i - I_i - T_i + V_i$
CF^{IP}_i Actualisé (pour $t''=14\%$)	-18	-1,75	7,7	6,75	5,92	4,15	$CF^{IP}_i (1+t'')^{-i}$
CF^{IP}_i Actualisation ($t'=100\%$)	-18	-1	2,5	1,25	0,63	0,25	$CF^{IP}_i (1+t')^{-i}$

Source : Propre calcul.

$VAN(t) = \sum_{i=0}^n CF^{IP}_i (1+t)^{-i}$; alors : $VAN(t'') = v'' = 4,7665$ et $VAN(t') = V = -14,375$.

$$\frac{0-v''}{V-v''} = \frac{TRI-t''}{1-t''} \quad \text{où} \quad \frac{0-4,7665}{-14,375-4,7665} = \frac{TRI-0,14}{1-0,14}; \text{ alors } TRI = 35,415\%$$

Le délai de récupération est atteint à la date où la cumule du cash-flow après impôt est nulle. Alors les fonds investis ici sont récupérer à partir de cinquième année.

La rentabilité de l'investissement doit se mesurer sur plusieurs critères. En plus, la pondération de chaque critère est jugée selon la nature du projet. La décision des investisseurs est focalisée sur la nature du projet et l'incertitude socio-économique. Les bons techniciens maîtrisent les risques. Mais l'incertitude exige l'investisseur d'anticiper

les impacts des actions sociales. Car des variables exogènes ont influé à la rentabilité et aux risques des activités.

CHAPITRE II : Situation du climat d'investissement à Madagascar

Le climat des investissements est défini en termes opérationnels comme l'environnement de politique économique, institutionnel et comportemental, présent et futur, qui affecte la rentabilité et les risques associés aux investissements. Il englobe les coûts et risques afférents à une transaction donnée ainsi que les forces concurrentielles en jeu au sein de l'économie. Certes, un climat a des différentes situations, mais il est mesurable. Des indicateurs permettent de situer Madagascar sur des niveaux climatiques.

Section 1 : Indicateurs du climat d'investissement

Les indicateurs du climat d'investissement peuvent montrer les performances et les efforts d'un pays dans le temps. Le projet Doing Business a divulgué ces indicateurs pour 183 pays. C'est alors que le rang de Madagascar est donné par les indicateurs suivant : l'indice de création d'entreprise, l'octroi de permis de construction, l'embauche des travailleurs et le transfert de propriété.

1.1. Les indicateurs relatifs à la création d'entreprise

On commence d'abord par la capacité de création d'entreprise pour identifier les obstacles administratifs et juridiques. Cette capacité de création d'entreprise est rencontrée par l'entrepreneur lors de l'incorporation et l'enregistrement d'une nouvelle entreprise.

Pour que les données puissent être comparées d'un pays à l'autre, plusieurs hypothèses relatives à l'entreprise sont retenues. On considère alors que l'entreprise est une unité active dans la ville la plus peuplée du pays. Elle dispose un capital équivalent entre 10 à 100 fois du revenu par habitant. Elle exerce ainsi des activités générales à caractère industriel ou commercial, telles que la production ou la vente de produits ou services destinés au public. Elle n'exerce pas d'affaires de commerce extérieur et son domaine d'activité ne couvre pas les produits soumis à un régime fiscal particulier, comme par exemple les alcools et les tabacs. L'entreprise n'utilise pas de procédures de production particulièrement polluante. Par suite, elle loue des locaux, usines et bureaux qu'elle utilise à des fins commerciaux, et n'est pas propriétaire de biens immobiliers. Elle ne répond pas aux critères lui permettant de bénéficier des mesures d'encouragement à

l'investissement ou d'autres avantages particuliers. En outre, elle emploie au minimum 10 à 50 salariés après un mois d'activité, tous étant des nationaux.

Pour créer une entreprise, l'intéressé doit établir une liste détaillée des procédures, de délais, de coût nécessaire pour s'acquitter de ces procédures dans des circonstances normales et du montant minimum de capital à verser. Par la suite, des juristes locaux experts dans la création de société et des fonctionnaires complètent et vérifient les dossiers car la nouvelle entreprise devra être conforme aux lois de règlement.

Une procédure est définie comme toute interaction entre le fondateur ou un représentant de la société et les parties extérieures (par exemple des organismes publics, des avocats, des commissaires aux comptes, des notaires), dans un bureau. Cette procédure est comptabilisée.

En première lieu, il existe des procédures pour la création et la gestion officielle d'une entreprise industrielle ou commerciale. Il s'agit notamment d'obtenir toutes les licences et tous les permis nécessaires, auprès des autorités concernées. Ainsi, il s'agit d'accomplir toute formalité demandée par l'entreprise et les employés y compris les notifications, vérifications ou inscriptions.

Les procédures applicables, à la correspondance officielle ou aux transactions avec des organismes publics, sont autant prises en compte. À titre d'exemple, si une entreprise doit ouvrir un compte bancaire avant d'être inscrite au registre de la taxe sur les ventes ou la taxe sur la valeur ajoutée, une telle transaction est comptée comme procédure.

Seules les procédures obligatoires pour toutes les entreprises sont concernées. L'étude suppose que celles spécifiques à certains secteurs d'activité sont exclues. Par exemple, les procédures de mise en conformité avec les règles environnementales ne sont incluses que lorsqu'elles s'appliquent à toutes les entreprises menant des activités générales de nature commerciale ou industrielle. Les procédures effectuées par l'entreprise pour le raccordement au réseau d'alimentation en électricité, eau, gaz et d'évacuation des déchets ne sont pas incluses.

Les raccourcis sont pris en compte uniquement s'ils satisfont les quatre critères suivants: ils doivent être légaux, accessibles au grand public, utilisés par la majorité des entreprises, et ils facilitent les étapes à suivre.

Pour investir dans un pays, les procédures sont des contraintes de formalisation à respecter. Il est évident que chaque projet est volatil. Un projet comporte des coûts tant bien temporels que financières.

En deuxième lieu, le délai est le nombre de jour non payant pour accomplir une procédure. On considère qu'il faut un jour au minimum pour accomplir une procédure. Les procédures peuvent être accomplies simultanément, mais ne peuvent pas être initiées le même jour (c'est-à-dire, chaque procédure simultanée commence dans le différent jour). Une procédure est considérée accomplie une fois que l'entreprise a reçu le document final, comme le certificat d'enregistrement de l'entreprise ou son numéro fiscal. Lorsqu'une procédure peut être accélérée moyennant un coût supplémentaire, le procédé le plus rapide est retenu. On suppose que l'entrepreneur ne perd pas de temps et qu'il s'efforce d'accomplir toutes les procédures restantes sans attendre. On ne tient pas compte du temps que l'entrepreneur traverse durant la collecte des informations. On suppose que l'entrepreneur connaît dès le début toutes les réglementations s'appliquant à la création d'entreprise et l'ordre dans lequel celles-ci doivent être observées. On considère qu'il n'a eu de contact préalable avec aucun service administratif. Ce délai est un temps de travail perdu et à titre onéreux.

En troisième lieu, le coût est exprimé en pourcentage du revenu par habitant du pays. Il comprend tous les frais officiels et ceux de justice ou afférents aux services des professionnels, si ces services sont requis par la loi. Les frais d'acquisition et de certification des livres commerciaux et comptables de l'entreprise sont inclus si ces transactions sont exigées par la loi. Le calcul des coûts repose sur le droit des sociétés, le code du commerce, ainsi que des règlements et barèmes tarifaires spécifiques. Si les barèmes tarifaires ne sont pas disponibles, l'estimation d'un fonctionnaire sert de référence officielle. Si cette estimation n'est pas disponible, l'appréciation de juristes experts en constitution de sociétés est retenue. Si plusieurs juristes experts en

constitution de sociétés fournissent des estimations différentes, la valeur médiane de celles-ci est retenue. Dans tous les cas, le coût ne comporte aucun pot-de-vin⁵.

Enfin, le versement obligatoire d'un capital minimum correspond à la somme que l'entrepreneur doit déposer dans une banque ou chez un notaire avant d'entamer la procédure d'enregistrement de l'entreprise. Le montant étant enregistré sous forme d'un pourcentage du revenu par habitant du pays. Ce montant est encore fixé par le code du commerce ou le droit des sociétés. Plusieurs pays requièrent le versement d'un capital minimum. Ils permettent aux entreprises de n'en verser qu'une partie avant l'enregistrement, le reste devant être versé après la première année d'activité.

Des principaux indices relatifs à la création d'une entreprise sont avancés à savoir : les démarches nécessaires pour enregistrer une entreprise, le délai moyen de chaque démarche, le coût officiel associé à chaque démarche et le capital minimum requis, exprimé en pourcentage du revenu par habitant. La dernière collecte des données complètes, fait par le projet Doing Business en juin 2009, permet d'établir le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Les indicateurs relatifs à la création d'entreprise.

Région ou économie	Procédures (nombre)	Délai (en jours)	Coût (en % du revenu par habitant)	Capital minimum (en % de revenu par habitant)
Afrique Sub-saharienne	9,4	45,6	99,7	144,7
Moyen-Orient et Afrique du Nord	7,9	20,7	34,1	129,7
Afrique du Sud	6	22	5,9	0,0
Maurice	5	6	4,1	0,0
Rwanda	2	3	10,1	0,0
Madagascar	2	7	7,1	0,0
Nouvelle Zélande	1	1	0,4	0,0

Source : le cadre du projet Doing Business (Année 2009).

⁵ Somme qu'on verse en dehors du prix convenu pour obtenir illégalement un avantage ou pour remerciement.

Ce tableau mesure et compare les réglementations pertinentes. La Nouvelle Zélande a été la plus performante. Pour Madagascar, la première procédure comporte : le dépôt des statuts enregistrés, la demande de permis (carte professionnelle) et l'identification statistiques. Cette procédure dure 5 jours et dépense 44600 Ar. La deuxième procédure est la publication de l'annonce de la constitution de la société dans un journal quotidien en français. Dans 2 jours cette publication, dont les frais varient entre 10.000 et 20.000 Ar, sera faite.

Le K-bis, la carte statistique, la confirmation d'enregistrement fiscal, le numéro d'enregistrement commercial, et la carte professionnelle pourront être obtenus dans 2 jours environ. Grâce aux réformes, une annonce de publication n'est plus nécessaire pour obtenir le K-bis.

Pour chaque employé, l'entreprise doit également déposer à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale les formulaires suivant: la demande d'immatriculation, la demande d'affiliation des travailleurs, le certificat d'enregistrement d'entreprise, les copies notariées du passeport de chacun des employés et le certificat de naissance, s'il est moins de 18 ans.

Pour s'inscrire à l'assurance maladie, les promoteurs de la société doit déposer deux copies d'un formulaire (bulletin d'adhésion nouveau-membre) avec une liste de noms de tous les employés et leurs cartes d'identité.

Selon les "Nouvelles N ° 1534 du 21 mars 2009", il est possible de s'inscrire au guichet unique (à l'EDBM) pour les dossiers relatives à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale et de l'Organisation Sanitaire Tananarivienne Inter-Entreprise. L'EconomicDevelopmentBoard of Madagascarou L'EDBM est un établissement public, sous forme de guichet unique, chargé de promouvoir, de faciliter et d'accélérer l'approbation de tous les projets d'investissements. Il reçoit, traite et délivre les différentes pièces administratives nécessaires aux investissements.

Les frais d'inscription commercial s'élèvent à 13.500 Ar. Mais à l'Institut National de la Statistique Malgache (INSTAT), les 20.00Ar sont dépensés pour l'inscription. Les coûts d'enregistrement des actes notariés sont de 9100 Ar. Et le K-bis coûte 2.000Ar.

Face à l'intensification du chômage actuelle, cette création d'entreprise est plus intéressante ; mais d'autres indicateurs apportent aussi de précision sur l'étude du climat d'investissement à Madagascar.

1.2.Les autres indicateurs

Il existe une procédure relative à l'octroi de permis de construction. Ces procédures comprennent l'obtention de tous les permis et licences nécessaires, l'accomplissement de toutes les inspections, notifications et dépôts de documents requis et le raccordement aux services publics (eau, téléphone et électricité). Pour Madagascar ces indicateurs sont présentés par le tableau suivant.

Tableau 3 : Les indicateurs relatifs à l'octroi de permis de construction.

Région ou Economie	Procédures (nombres)	Délai (jours)	Coût (en % du revenu par habitant)
Afrique Sub-saharienne	17,3	260,5	1 955,6
Moyen-Orient et Afrique du Nord	18,9	159,3	358,4
Afrique du Sud	17	174	24,5
Maurice	18	107	35,5
Madagascar	16	178	630,7

Source : le cadre du projet *Doing Business* (Année 2009).

Ce tableau marque les difficultés sur l'élaboration d'infrastructure locale, par rapport à l'Afrique du Sud et Maurice. Les fournisseurs des services en réseau sont encore oligopoles.

En outre le permis de construction, l'achat du patrimoine est aussi un moyen d'acquisition pour l'entreprise. La vitesse de l'enregistrement de titre de propriétés est mesurée par les indicateurs relatifs au transfert de propriété. Pour l'entreprise malgache, il existe 7 étapes en moyenne pour enregistrer un transfert de propriété.

Celles-ci se fait dans environ deux mois et demi, et dépense 9,7 pourcent de la valeur du bien transféré (Annexe 2).

Cet indicateur est semblable pour Madagascar et les autres pays africain. En sus de transfère, la plus part des entreprises sont financièrement indépendantes.

L'indicateur d'obtention de prêt publie les mesures sur l'information concernant le crédit et sur les droits des débiteurs et créanciers, grâce au tableau ci-dessous.

Tableau 4 : L'indicateur d'obtention de prêt.

Indicateur	Madagascar	Afrique Sub-saharienne	OCDE Moyenne
Indice de fiabilité des garanties (0-10)	2	4,6	6,8
Étendue de l'information sur le crédit (0-6)	1	1,5	4,9

***Source :** le cadre du projet Doing Business.*

L'indice de fiabilité mesure le degré auquel les lois sur les garanties et la faillite assurent une protection des droits des créanciers et débiteurs, et donc facilitent les prêts. L'indice varie de 0 à 10, avec 10 indiquant des lois sur les garanties et la faillite qui sont mieux conçues pour élargir l'accès au crédit. En conséquence, il y a 20% de fiabilité de garantie de prêt en moyenne à Madagascar. En outre, l'indice d'étendue de l'information sur le crédit mesure les règles touchant la portée, l'accessibilité et la qualité des données sur le crédit offert par les registres public et privé. L'indice varie de 0 à 6, avec 6 indiquant une disponibilité plus importante des données sur le crédit. Malgré « 1 » pour Madagascar, c'est qui marque la difficulté des décisions de prêt. Ce besoin de financement est à l'origine de leurs carences en capital tant matérielle qu'humain.

L'embauche des travailleurs, qui est une difficulté à laquelle les employeurs font face, est décrite ci-dessous.

Tableau 5 : Les indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs.

Indicateur	Madagascar	Afrique Sub-saharienne	OCDE Moyenne
Indice de recrutement (0-100)	89	37,3	26,5
Indice sur l'heure de travail (0-100)	40	29,3	30,1
Indice relative au licenciement (0-100)	40	39,8	22,6
Indice de rigidité de l'emploi (0-100)	56	35,5	26,4
Redondance des coûts (semaines de salaire)	30	67,6	26,6

***Source :** le cadre du projet Doing Business (Année 2009).*

Pour ces indicateurs, « 0 » indique la difficulté ou la rigidité mais « 100 » signifie la facilité ou la souplesse de l'indice. Il existe une abondance de la population active locale, qui décide de travailler, même à salaire qu'elle a jugé faible par rapport au travail. Mais la productivité des travailleurs locaux reste faible. Les salariés sont des charges à payer pour l'entreprise, comme l'impôt.

L'indicateur de paiement d'impôt porte sur les impôts et les cotisations obligatoires que les entreprises nationales doivent payer pour une année donnée. L'entreprise paie ainsi les mesures de la charge administrative relatives aux cotisations et impôts. Cet indicateur comprend le nombre total de versements par an. Il contient le temps qu'il faut pour préparer, déposer et payer (ou refuser) l'impôt sur le revenu des sociétés, la TVA et les cotisations de sécurité sociale (en heures par an). Et, il comporte le taux d'imposition, qui mesure le montant des taxes et contributions mandataires à payer par l'entreprise dans la deuxième année d'exploitation (exprimé en pourcentage des bénéfices commerciaux).

Tableau 6 : Les indicateurs relatifs au paiement d'impôt.

Contribution fiscale ou obligatoire	Paielements (nombre)	Temps (heures)	taux d'imposition statutaires	Assiette de l'impôt	taux d'imposition total (en % de profit)
Impôt sur les sociétés (IS)	1	9	25% ou 0,5 % 100.000	bénéfices imposables ou chiffre d'affaires	16,6
Cotisations de sécurité sociale	4	72	13,0%	les salaires bruts	14,7
Cotisations d'assurance maladie	4	-	5,0%	les salaires bruts	5,6
L'impôt foncier	1	-	10,0%	valeur locative	1,5
L'impôt sur les intérêts	0	-	25,0%	revenus d'intérêts	0,6
Taxe sur les carburants	1	-		inclus dans le prix du carburant	0,2
Valeur ajoutée (TVA)	12	120	20,0%	valeur ajoutée et la vente des terres	
Totaux :	23	201			39,2

Source : le cadre du projet Doing Business (Année 2009).

L'impôt sur les sociétés et les cotisations relatives à la sécurité sociale forment la majorité de 39,2% du prélèvement sur le bénéfice de l'entreprise. Cet indicateur mesure et compare les pertes et les avantages d'un projet. Plus il est avantageux pour l'investisseur, plus le degré de développement est puissant.

La mise en place du guichet unique EDBM facilite l'inscription et l'acquisition des pièces administratives pour les nouvelles entreprises. L'accès au crédit est un problème des investisseurs locaux. Madagascar a des populations actives mais les productivités des travailleurs sont faibles. Le taux de pression fiscal est faible. On doit connaître le

niveau de l'environnement des affaires. Mis à part ces indicateurs, il faut évaluer le climat d'investissement d'un pays avant d'y investir.

Section 2 : Evaluation du climat des investissements à Madagascar

Les coûts, risques et forces sont ressentis de diverses façons par chaque entreprise. Par exemple, un entrepreneur qui veut importer des machines supporte le coût direct de l'inscription de son entreprise au registre du commerce et au coût indirect associé aux délais de dédouanement des machines importées. Il peut aussi encourir le risque de voir les autorités lui accorder le permis requis. Lorsqu'il devra déplacer ses nouvelles machines à travers le pays, plus l'état des routes et des ponts seront mal entretenu, voir infranchissable, plus il verra ses coûts augmenter. Parce que les marchandises pourraient être endommagées ou mettre longtemps pour arriver à la destination. Enfin, s'il veut obtenir un prêt pour développer son affaire, le manque de concurrence au niveau du secteur bancaire pourrait lui poser des problèmes d'accès au crédit. En d'autres termes, les coûts, risques et forces en question influent directement sur le dynamisme du secteur privé de Madagascar. De sorte qu'on suscite d'abord à encadrer les principales contraintes à l'investissement.

2.1. Les principales contraintes

On peut classer les principales contraintes qui influent sur la productivité des entreprises à Madagascar. Le Tableau 1 ci-après présente en ordre décroissant le pourcentage des entreprises malgaches qui considèrent comme « majeure » ou « très sérieuse » chacune des contraintes en question. Les 293 entreprises manufacturières interrogées lors de l'enquête fait par la Banque Mondiale avaient évalué les facteurs d'ordre général affectant leur activité (en % des entreprises considérant une contrainte comme « majeure » ou « très sérieuse »).

Tableau 7 : La comparaison des contraintes influant sur la productivité des entreprises.

	Madagascar	Tanzanie	Ouganda	Maurice	Chine
Coûts de financement	66,9	57,8	73,3	35,2	21,8
Instabilité Macroéconomique	64,4	43	51,3	31,5	30,2

Tableau 7 : La comparaison des contraintes influant sur la productivité des entreprises (suite).

	Madagascar	Tanzanie	Ouganda	Maurice	Chine
Access au Credit	59,1	48,3	44,1	25,9	22,8
Pratiques informelles/Anti concurrentielles	48,5	24,3	65,3	35,2	23,7
Corruption	46,6	51,1	73,8	37,0	27,3
Taux d'imposition	44,9	73,4	68,3	16,7	36,8
Services fiscaux	42,4	55,7	50,9	14,8	26,7
Incertitude sur les politiques	41,5	31,5	51,5	13,5	32,9
Approvisionnement en électricité	41,3	58,9	48,2	14,8	29,7
Criminalité, vols Et troubles sociaux	37,7	20	–	27,8	–
Réglementations douanières et commerciales	32,8	31,5	39,9	13,0	19,3
Instruction et la qualifications de la main-d'œuvre	30,5	25	27,6	29,6	30,7
Accès à la terre	20,7	24,6	24,6	20,4	14,7
Télécommunications	16,4	11,8	44,1	11,1	23,5
Transports	16,1	22,9	37,4	15,1	19,1
Réglementation du travail	14,8	12,1	22,6	27,8	20,7
Licences et permis d'exploita ton	14,9	27,4	15,2	44,4	21,3

Source : La dernière enquête de Banque Mondiale (Année 2005).

Ce tableau présente une comparaison entre les contraintes auxquelles les entreprises malgaches ont à faire face et les données ressortant d'enquêtes analogues dans les pays comparateurs. L'environnement des affaires⁶ dans lequel opèrent les entreprises en Chine et à Maurice est considérablement meilleur, avec une bien moindre proportion d'entreprises faisant état de contraintes majeures dans la quasi-totalité des domaines caractérisant l'environnement des affaires. Mais la plupart des problèmes que perçoivent les firmes malgaches se posent aussi pour les entreprises d'autres pays d'Afrique, parmi lesquelles les coûts de financement et l'accès au crédit, les effets de l'instabilité macroéconomique et la corruption.

La première contrainte concerne d'abord l'infrastructure ; elle représente un facteur particulièrement contraignant pour la conduite des affaires à Madagascar. Comparées à celles de la plupart des autres pays examinés, les entreprises malgaches font face au service d'électricité le moins fiable, avec des coupures de courant très fréquentes sur une base annuelle, comme le montre le tableau 8 ci-après. En Ouganda et en Zambie, deux pays à un niveau de développement analogue, les coupures de courant sont pratiquement deux fois moins fréquentes qu'à Madagascar.

Tableau 8 : Comparaison du niveau de qualité de l'infrastructure entre pays.

	Madagascar	Ouganda	Zambie	Maurice	Chine
Fréquence des coupures de courant (nombre de cas durant l'année précédente)	78,0	38,6	37,2	5,3	–
Délai de raccordement au réseau d'électricité (nombre de jours)	49,0	38,3	120,7	2,0	18,2
% de la production perdue en cours de transport	1,8	–	3,8	0,8	1,2
Délai de raccordement au réseau téléphonique (nombre de jours)	30,0	33,2	132,5	9,0	12,5

Source : La dernière enquête de Banque Mondiale.

⁶L'environnement des affaires est l'ensemble des conditions d'épanouissement des activités du secteur privé, dont notamment les contraintes administratives et économique à la création d'entreprises.

Les délais de raccordement aux réseaux d'électricité et de téléphone sont comparables à ceux recensés en Ouganda et meilleurs qu'en Zambie, mais bien pires que ceux observés à Maurice et en Chine.

Outre cela, la bureaucratie, les réunions avec les autorités et autres lourdeurs administratives constituent des coûts indirects pour les entreprises, et peuvent être ainsi un facteur de risque si les confusions de la bureaucratie aboutissent au retrait des permis requis. Une manière de mesurer ces lourdeurs est d'évaluer le temps passé par les dirigeants d'entreprises avec les autorités administratives et réglementaires. Comparativement à d'autres pays, le poids de la bureaucratie à Madagascar est très lourd, les dirigeants passant 22 % de leur temps à traiter des questions de réglementation. Cela représente une charge comparable à celle que connaissent les entreprises chinoises, supérieure à celle observée dans tous les autres pays d'Afrique subsaharienne étudiés et cinq fois plus lourde que celle connue par les entreprises mauriciennes.

D'ailleurs, l'efficacité des réglementations douanières et commerciales a une forte incidence sur les coûts supportés par les entreprises, notamment celles directement engagées dans des activités d'import ou d'export. Dans le domaine de la facilitation des échanges, Madagascar se classe bien par rapport à un groupe de pays comparateurs. Il n'est en effet devancé que par la Maurice pour les délais de dédouanement à l'importation, et par la Malaisie pour les délais à l'exportation. Cela dit, 40 % des grandes entreprises (qui sont les principaux opérateurs commerciaux) qualifient d'insuffisant ou de très insuffisant la qualité de l'administration douanière, ce qui indique qu'il y a encore d'importants progrès à faire dans ce domaine.

Mise à part la facilitation des échanges, la corruption est une contrainte. Comme l'a montré le Tableau 7 ci-dessus, la corruption figure parmi les principaux sujets de préoccupation pour les entreprises malgaches, plus de 45 % d'entre elles voyant là un obstacle majeur ou sérieux.

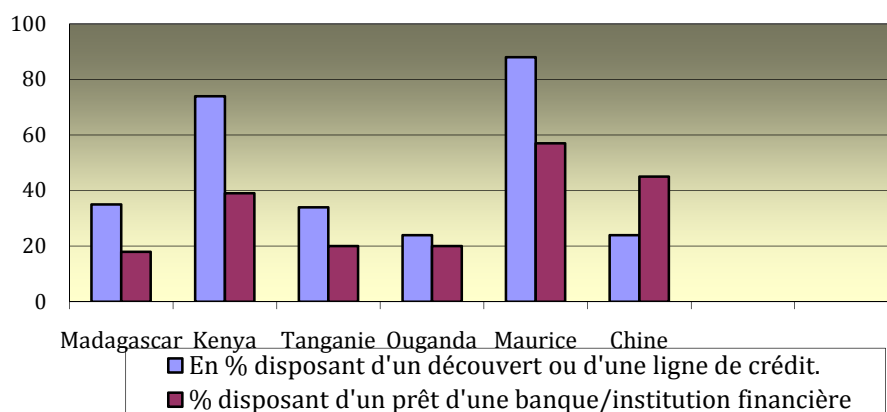
La plupart des entreprises malgaches n'ont pas une impression favorable de l'appareil judiciaire. Elles ne sont que 19 % à considérer les tribunaux comme équitables et à même de faire respecter les décisions rendues, 16 % à penser qu'ils sont honnêtes,

6% à estimer qu'ils règlent les affaires avec la célérité voulue, et 32 % à juger abordables les frais de justice.

Le Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar (CAMM), mis en place en 2001 afin d'offrir une solution de rechange plus rapide et crédible pour le règlement des litiges d'ordre commercial, semble être peu utilisé. En dépit du mécontentement qu'inspire le système juridique, une partie seulement des firmes interrogées ont eu recours à ses services, plus de 70 % indiquant ne pas en avoir besoin et 21 % déclarant avoir réglé leurs problèmes par d'autres moyens. Au vu des opinions défavorables exprimées à l'encontre de l'appareil judiciaire et du faible recours au CAMM, on est amené à penser que les entreprises malgaches ont tendance à faire appel le moins possible aux tribunaux et s'en remettent plutôt aux réseaux sociaux. Cela aura probablement pour effet de limiter sérieusement l'efficacité des transactions effectuées au niveau du secteur privé malgache.

En marge du système juridique et exécution des contrats, l'accès au crédit est contraignant. Comme le montre la figure 1, Madagascar est, pour l'accès au crédit, dans une situation à peu près similaire à des pays comme la Tanzanie et l'Ouganda, puisqu'une minorité d'entreprises seulement, en général les plus grandes, a effectivement accès au crédit. Dans ces conditions, les entreprises malgaches sont obligées de puiser dans leurs bénéfices non distribués pour financer 80 % de leurs nouveaux investissements en moyenne, ce qui exerce un frein sur leur taux d'investissement global. De plus, Madagascar a des règles contraignantes en matière de nantissement : par rapport au montant du prêt, le nantissement exigé y est en moyenne de 137 %, ce qui est supérieur au niveau imposé dans tous les autres pays excepté le Kenya.

Figure 1 : L'accès au crédit dans divers pays.



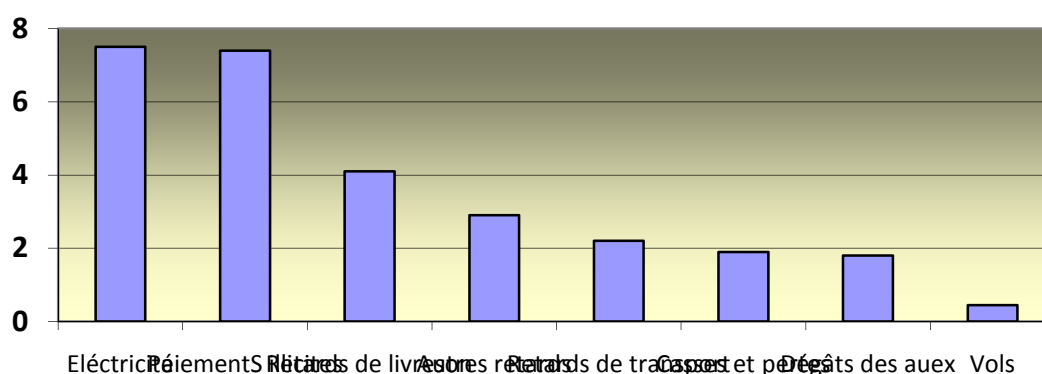
Source : Banque Mondiale.

L'infrastructure, les lourdeurs administratives, la facilitation des échanges, la corruption et l'accès au crédit influent directement à l'investissement ; et d'autres coûts indirects affectent indirectement le climat d'investissement.

2.2. Les contraintes secondaires

Certaines des contraintes affectant le climat de l'investissement — en particulier les carences en matière d'infrastructure — ont des coûts indirects non négligeables. Les données de l'enquête permettent de quantifier ces coûts en les exprimant en pourcentage des chiffres de vente, comme le montre Figure 2.

Figure 2 : Coûts indirects (en % du chiffre de ventes).



Note : Les coûts moyens ne sont pas nécessairement cumulatifs, certaines Entreprises n'ayant pas fourni de réponse pour certains éléments.

Source : Banque Mondiale.

L'enquête révèle qu'en moyenne, les entreprises malgaches perdent plus de 15 % de leur chiffre d'affaires du fait des déficiences affectant le climat des affaires, contre 9,1 % pour la Chine et 6,5 % pour Maurice. Cela a un effet de frein majeur sur l'activité économique.

De plus, une façon de mesurer la productivité consiste à prendre en compte à la fois le taux de productivité de la main-d'œuvre et son coût. L'enquête fait ressortir un très faible taux de productivité de la main-d'œuvre pour les entreprises malgaches, ce qui tient en partie à des niveaux très réduits de capital par employé. Mais les salaires des employés sont eux aussi très peu élevés, si bien que Madagascar a des coûts unitaires de main-d'œuvre¹ inférieurs à ceux de tous les pays comparateurs d'Afrique subsaharienne, et similaires à ceux de l'Inde et de la Chine. Cela signifie que, sur le seul critère des coûts, les firmes malgaches sont compétitives à l'échelon international. Mais dans ce cas, les faibles coûts unitaires de main-d'œuvre⁷ à eux seuls ne procurent pas nécessairement un énorme avantage compétitif. Dans le cas de Madagascar, sa productivité reste assez faible en raison de l'effet de frein exercé par la série de contraintes sur l'investissement et le climat des affaires dont il a été question plus haut. Une fois que ces autres facteurs sont pris en compte dans le cas de figure considéré, le niveau global de productivité des entreprises malgaches ne diffère pas sensiblement de celui des entreprises du Kenya, d'Ouganda et de Tanzanie.

Par contre, la perception par les entreprises de ces contraintes varie selon le type d'entreprise considéré. Par exemple, les entreprises qui ne sont pas en zone franche, les petites entreprises et les entreprises nationales sont plus susceptibles de mentionner les coûts de financement et l'accès au crédit comme une contrainte majeure ou sérieuse. Par contre, pour une forte proportion des entreprises dans les zones franches et des très grandes entreprises, c'est l'incertitude relative aux politiques réglementaires qui est perçue comme un plus gros obstacle.

Les employés des entreprises des zones franches sont plus productifs que ceux des autres entreprises. Mais leur coût unitaire de main-d'œuvre est ravagé par les salaires élevés.

⁷ Le coût unitaire de main-d'œuvre représente le coût du travail par unité de production et met en rapport le salaire d'un employé et la valeur ajoutée produite par cet employé. Même si les coûts de main-d'œuvre par employé sont relativement élevés, les coûts unitaires de main-d'œuvre peuvent être faibles si l'employé considéré est très productif.

L'efficacité des entreprises manufacturières malgaches augmente en fonction de leur dimension. Comme les entreprises en zone franche sont, en moyenne, grande de tailles, elles sont ainsi plus efficaces dans la mesure où le contrôle est fait par l'étranger.

En bref, le climat de l'investissement à Madagascar est pour l'essentiel similaire à celui de pays comparateurs du continent africain tels que l'Ouganda et la Tanzanie. Dans certains domaines comme la facilitation des échanges et l'effort global de lutte contre la corruption, Madagascar est meilleur que d'autre pays africains. Mais dans d'autres, tels que la fiabilité de la fourniture d'électricité et les lourdeurs administratives que les firmes ont à subir, il affiche des résultats inférieurs à ceux des autres pays du continent.

Dans presque tous les domaines, les résultats obtenus par Madagascar sont inférieurs à ceux de pays comme la Chine et Maurice. S'il est vrai que les entreprises malgaches sont compétitives à l'échelon international au regard de leurs coûts de main-d'œuvre unitaires, cela tient à de très faibles niveaux de salaires plutôt qu'à une très forte productivité, et les contraintes affectant l'investissement et la conduite des affaires signifient que la productivité de ces entreprises n'est globalement que d'un niveau semblable à celle des pays comparateurs du continent.

La difficulté d'accès à l'électricité, la coupure de courant, le coût de financement, l'instabilité macroéconomique, l'accès au crédit, l'activité informelle et la corruption affectent à la productivité des entreprises malgaches.

➤ Pour conclure cette première partie, on constate que l'investissement est une utilisation de fonds afin de collecter les bénéfices à long terme dans le futur. La croissance économique est expliquée par le niveau d'investissement. Il est concret d'agir à travers l'investissement, pour participer à la croissance économique nationale. Il y a des sources de financement de l'investissement. Les investisseurs rationnels cherchent toujours des profits sur leurs activités. Ils décident sur l'acceptation ou l'annulation de leur propre idée de projet d'investissement, en tenant compte les risques et les incertitudes.

La décision d'investissement doit considérer au moins les trois critères de rentabilité. En plus, la pondération de chaque critère est jugée selon la nature du projet. La décision des investisseurs est focalisée sur la nature du projet et l'incertitude socio-économique. Les bons techniciens maîtrisent les risques. Mais l'incertitude exige les

investisseurs d'anticiper les impacts des actions sociales. Car des variables exogènes ont influé à la rentabilité et aux risques des activités.

On doit connaître le niveau de l'environnement des affaires. La mise en place du guichet unique EDBM facilite l'inscription et l'acquisition des pièces administratives pour les nouvelles entreprises. L'accès au crédit est un problème des investisseurs locaux. Madagascar a des populations actives mais les productivités des travailleurs sont faibles. Le taux de pression fiscale est faible.

Sans investir, c'est «la mort lente»; mais mal investir, c'est «la mort rapide». Pour bien investir, on doit tenir compte des critères d'évaluation de la rentabilité d'investissement. Une forte croissance économique est obtenue par la compétence de choisir les investissements les mieux rentables. Cela revient à bien évaluer les impacts des contraintes présentes et futures, structurelles et conjoncturelles sur le climat d'investissement. Après avoir présenté et évalué le climat d'investissement, cette étude apporte ainsi les analyses et les recommandations appropriées.

PARTIE 2 : ETUDES ET RECOMMANDATIONS.

L'évaluation du climat d'investissement n'arrive vraiment pas à caractériser l'investissement local sans tenir compte de l'externalité. La mondialisation est restée encore une voie vers le développement. Pour cette partie, l'analyse du climat d'investissement devrait se faire en considérant toutes les disciplines et le reste du monde. La comparaison se fait alors entre Madagascar et deux autres pays africains. C'est dans le but de déterminer les faiblesses de Madagascar sur le climat d'investissement et les conséquences de la crise sur l'investissement. Il existe des conditions d'investissement. C'est alors que l'analyse va focaliser sur les déterminants principaux de l'investissement à Madagascar. C'est la raison de définir le climat d'investissement favorable à la croissance économique du pays. En plus, on va aboutir sur les recommandations comportant des propositions pour l'amélioration culturelle et la redistribution des responsabilités, entre les acteurs de l'investissement.

D'abord, on va faire une comparaison sur l'indicateur du climat d'investissement, entre quelque pays africain.

CHAPITRE III : Analyses sur le climat d'investissement

En guise de comparaison, on prend deux pays africains dans la même région que Madagascar : Afrique Subsaharienne. Les ivoiriens et les camerounais semblent être pareils à Madagascar, en terme d'habitant même s'ils sont classés dans les pays à un niveau de revenu moyen inférieur selon la Banque Mondiale. En fait, leurs revenus nationaux bruts respectifs sont de 98,4 dollars par habitant (20591302 habitants) et 1153 dollars par habitant (18897956 habitants). Madagascar est un pays à revenu faible car le revenu par tête est de 406 dollars (19110941 habitants).

Section 1 : Comparaisons des climats d'investissement :

Cas de Madagascar, Côte d'Ivoire, et Cameroun

Certains environnements socioéconomiques affectent plus sur le niveau d'investissement que d'autres facteurs. On peut classer ces facteurs en deux : les critères de bases du climat d'investissement et ses critères auxiliaires. Cette étude avance d'abord les premiers critères.

1.1 : Les critères prioritaires de la comparaison du climat d'investissement

A titre de comparaison, ces critères de base sont relatifs à l'impôt, aux permis et licences, à la corruption, à la sécurité sociale et à l'infrastructure. Si l'on compare les règlements concernant l'impôt, on propose le tableau suivant.

Tableau 9 : La comparaison sur le règlement et l'impôt.

Règlements et impôts	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Gestion principal du temps en traitant des exigences de la réglementation officielle(en %)	17,12	1,81	7,00	6,76
S'il y a des visites, le nombre moyen de visites ou principaux réunions avec des fonctionnaires du fisc.	1,74	6,98	4,68	3,65

Tableau 9 : La comparaison sur le règlement et l'impôt (suite).

Règlements et impôts	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises qui identifient les taux d'imposition comme contrainte majeure	40,84	30,54	45,90	37,99
Pourcentage des entreprises qui identifient l'administration fiscale comme contrainte majeure	30,41	27,40	68,91	26,20

Source : Enquête publiée en 2009 par enterprisesurveys.

On constate que le temps pour régler officiellement l'impôt est très lourd pour l'entreprise malgache. De plus, le dialogue entre les entreprises malgaches et les collecteurs d'impôt sont souvent rare par rapport au Côte d' Ivoire par exemple. Pour Madagascar, ce dialogue est à la moitié de la moyenne régionale : 3,65 visites. Outre cela, le poids de l'impôt supporté par l'entreprise est jugé conforme pour les trois pays. Du reste, les entreprises au Cameroun trouvent l'administration fiscale à deux fois plus contraignante que dans d'autre pays.

Mise à part la réglementation et l'impôt, les permis et les licences d'un projet d'investissement sont aussi comparables.

Chaque entreprise d'un pays exprime leur apparence propre sur les délais d'obtention de permis et licences d'exploitation. Pour cela, le tableau suivant est construit.

Tableau 10 : La comparaison sur le permis et licence (nombre de jour en moyenne).

Permis et licences	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Jours pour obtenir une licence d'exploitation	41,29	14,51	30,01	23,85
Jours pour obtenir une licence d'importation	39,19	23,03	14,38	19,23

Tableau 10 : La comparaison sur le permis et licence (nombre de jour en moyenne) (suite).

Permis et licences	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Jours pour obtenir les permis relatifs à la construction	171,15	91,18	22,08	52,63
Pourcentage des entreprises identifient les licences et les permis comme contrainte majeure	9,24	8,44	28,06	15,52

***Source :** Enquête publiée en 2009 par enterprisesurveys.*

Ainsi donc, il faut en moyenne 41 jours pour obtenir une licence d'exploitation à Madagascar. Ce délai est deux fois plus que la moyenne régionale. Par contre pour la Côte d'Ivoire, on l'obtiendra dans 15 jours. Bien plus, l'obtention de licence d'importation, à Madagascar, ne se fait qu'après 39 jours. Cela est à deux fois plus que la moyenne des pays d'Afrique subsaharien et la Côte d'Ivoire, mais plus critique par rapport au Cameroun qui est de 14 jours. L'obtention de permis de construction à Madagascar est de dans 171 jours. Cela est à trois fois plus que la moyenne : 53 jours. En Cameroun par contre, ce délai d'obtention de permis de construction est à la moitié de cette moyenne. Enfin, les 28% des entreprises Camerounaises trouvent les licences et les permis comme contraignants. Ceux-là sont à deux fois plus que la moyenne de la région et beaucoup par rapport à l'entreprise malgache et ivoirienne.

Mise à part les permis et licences, le niveau de la corruption, qui affecte sur la situation de l'investissement, est encore important à titre de comparaison entre les économies. Cela est illustré dans le tableau ci-dessous.

Tableau 11 : Niveau de la corruption.

Corruption	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises qui font un paiement informel à des agents publics (pour faire les choses)	19,20	30,64	50,83	35,16
Pourcentage des entreprises donnent des dons pour obtenir un permis d'exploitation	18,60	31,80	39,62	19,53
Pourcentage d'entreprises qui font des arrangements avec les collecteurs d'impôts.	6,79	13,62	30,84	18,32
Pourcentage des entreprises qui offrent des dons aux responsables pour élaborer un contrat avec gouvernement	14,13	32,34	62,86	38,35
Pourcentage des entreprises qui identifient la corruption comme un obstacle majeur	42,71	74,99	61,28	34,65

Source : Enquête fait en 2009 par entreprisesurveys.

Pour profiter des avantages par des actes illégaux, les entreprises font un paiement supérieur à ce qui est prévu, aux profits des responsables. Ce cas est rare à Madagascar, par rapport à ces deux pays comparateurs. Mais les 42,71% des entreprises malgaches interrogés viennent classer la corruption comme un obstacle majeur. En moyenne, seulement les 34,65% des entreprises au sein de l'Afrique Subsaharien sont victime de la corruption.

En dehors de cette corruption, la sécurité sociale est aussi un facteur incitatif de l'investissement. La comparaison est focalisée sur les impacts de la sécurité sociale à la rentabilité de l'investissement.

Tableau 12 : Niveau de la sécurité social.

Crime	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises qui font des dépenses au titre de la sécurité	60,46	31,01	59,02	60,45
Pertes dues au vol, vandalisme, incendies criminels contre l'entreprise (en % des ventes)	1,22	3,38	1,72	1,68
Coûts de sécurité (en % des ventes)	1,61	1,34	1,89	1,81
Les coûts de la prime versée si l'établissement s'inscrive à l'assurance, en matière de sécurité (en % des ventes)	2,79	7,63	3,24	3,32
Pourcentage des produits qui sont destinés à l'approvisionnement du marché local, qui été volés (en %)	1,15	1,18	0,92	0,93
Pourcentage des entreprises qu'identifient les criminalités, vols et troubles comme des contraintes majeures	48,11	53,84	41,47	27,68

Source : Enquête fait en 2009 par entreprisesurveys.

On constate que les 31% des entreprises ivoiriennes seulement prennent en charge leur sécurité. Mais les autres entreprises du pays comparateur sont à deux fois plus que cela. Malgré la faiblesse du coût de sécurité en Côte d'Ivoire (1,34% du chiffre d'affaire de l'entreprise), les effectifs des entreprises victimes de vols sont à deux fois plus par rapport aux autres pays. A Madagascar, les 1,22% de la vente de l'entreprise sont volés (en dessous de la moyenne). Les primes d'assurances sur les crimes contre l'entreprise sont à 2,79% du chiffre d'affaire des entreprises malgaches. Ces primes sont plus compétitives par rapport aux autres pays, car cela est deux fois moins qu'en Côte d'Ivoire. Bien plus, les 1,15% des produits destinés à la vente sont volés à Madagascar (en dessous de la moyenne). Mais la plus part des entreprises des trois pays concernés ici ressentent ces vols comme un blocage par rapport à la région, qui n'est que de 27,68%.

Les investissements corporels ont besoins des infrastructures de base. Beaucoup d'entreprises sont indépendante à l'utilisation de l'eau et électricité. C'est alors que le climat d'investissement d'un pays est mesuré à partir de l'abondance de l'infrastructure, présenté dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Les qualités d'infrastructures.

Infrastructure	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Nombre de pannes de courant dans un mois habituel	13,62	3,81	10,49	10,30
Durée moyenne de pannes de courant (en heures), s'il y a eu des pannes.	2,31	4,55	2,99	6,70
Les valeurs perdues à cause des pannes d'électricité (% ventes)	7,73	4,98		5,84
Pourcentage de l'électricité par l'alternateur, si un groupe électrogène est utilisé.	18,64	15,06	14,68	26,74
Retard sur l'obtention d'une connexion électrique (jours)	92,06	20,86	17,60	31,94
Durée moyenne de pénurie d'eau (en heures), s'il y avait pénurie.	8,02	27,65	23,47	13,99
Délai pour obtenir une connexion de l'eau (jours)	114,71	14,59	13,01	28,60
Retard de l'obtention d'une connexion sur le réseau principal de téléphone (jours).	29,88	5,80	19,22	32,73

Source : Enquête publiée en 2009 par enterprisesurveys.

En moyenne, la panne de courant est de 17,34 heures par mois pour la Côte d'Ivoire, de 31,46 heures par mois pour Madagascar et plus pour les autres. Malgré les diverses sources possibles d'électricité locale, Madagascar dépend de l'utilisation des groupes électrogène du JIRAMA. En conséquence, les pertes de valeurs apportées par les coupures d'électricité sont considérables. Et, le délai d'accessibilité sur le réseau d'eau et d'électricité est très long par rapport aux autres pays. D'ailleurs, la pénurie d'eau pour

Madagascar est faible. Le délai d'accessibilité au réseau téléphonique ivoirien est plus court que celui des autres pays.

A parts les critères le plus caractérisant du climat d'investissement, d'autres critère affectent ainsi sur la rentabilité de l'investissement.

1.2. Les critères auxiliaires de la comparaison du climat d'investissement

Les performances des entreprises ou des investisseurs sont différentes entre eux, en présence de la mondialisation concurrentielle. De ce fait, le tableau suivant donne une comparaison sur l'informalité.

Tableau 14 : Comparaison sur l'informalité.

L'informalité	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises de services en concurrence contre des entreprises informelles	62,29	73,60	90,11	66,07
Pourcentage des entreprises officiellement enregistrées avant de commencer ses opérations dans le pays	97,45	56,37	82,06	82,20
Nombre d'exportation dans une année fait par les sociétés qui ne sont pas enregistrées officiellement	0,09	0,48	0,63	0,77

***Source :** Enquête faite en 2009 par entreprisesurveys.*

Ce tableau montre que les 62,29% des entreprises formelles locales sont concurrencées par les entreprises qui ne paient pas d'impôt. Cela est inférieur tant par rapport à la moyenne mais surtout en Côte d'Ivoire et au Cameroun. En plus, presque aucune entreprise ne commence l'activité avant l'enregistrement, à Madagascar. Cette qualité de Madagascar se trouve en générale sur la filière d'exportation. Elle est l'avantage de l'investissement local surtout par rapport à la Côte d'Ivoire.

En marge de l'informalité, l'investissement a besoin d'un financement. Si bien que la comparaison suivante est importante.

Tableau 15 : Place du financement pour l'entreprise.

Financement	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises financées par les institutions financières	20,59	11,49	30,33	21,63
Pourcentage des entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs investissements	12,15	13,89	31,37	13,05
Pourcentage des entreprises ayant recours aux banques pour financer leurs dépenses	20,19	8,29	41,60	19,22
Valeur des garanties nécessaires à un prêt (% du montant du prêt)	106,10	55,94	213,13	142,60
Pourcentage des entreprises qui considèrent l'accès au financement comme une contrainte majeure	39,41	66,59	55,09	45,64

Source : Enquête faite en 2009 par enterprisesurveys.

Presque le tiers des entreprises camerounaises sont financées par l'institution financière. A la différence du Camerounais, les 11,59% des entreprises Ivoiriennes seulement sont financées par les institutions financières. Mais le pourcentage des entreprises financées par l'institution financière à Madagascar et dans l'Afrique Subsaharienne est deux fois plus. Les recours aux banques par l'entreprise malgache et ivoirienne pour financer ses investissements ou ses dépenses sont pareille à la moyen régional. Mais pour les entreprises du Cameroun, ces recours aux banques sont deux fois plus que dans autres pays. Mais les banques camerounaises demandent un garant de valeur à deux fois plus que leur prêt. Au contraire, le montant du garant est égal à la valeur du prêt pour Madagascar et à la moitié du prêt pour la Côte d'Ivoire. Ce pourquoi l'accès au crédit est contraignant, pour les 39,41% des entreprises malgaches, pour les deux tiers des entreprises Ivoiriennes et pour la moitié de l'entreprise camerounaise et subsaharienne.

En outre, les qualités de la technologie mis en place influent aussi sur les rentabilités de l'investissement. Si bien qu'il est intéressant d'étudier ceci :

Tableau 16 : Niveau d'innovation et technologie.

Innovation et de technologie	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises qui reçoivent un certificat de qualité de la production, reconnue à l'échelle internationale	8,65	4,33	20,40	12,98
Pourcentage d'entreprises utilisant la technologie sous licence des sociétés étrangères	13,97	3,68	12,36	11,49

Source : Enquête fait en 2009 par entreprisesurveys.

Les 20,4% des entreprises camerounaises respectent les normes internationales de qualités de production ; mais pour Madagascar, les 8,65% de l'entreprise attendent ces normes. D'ailleurs, l'utilisation des brevets étrangers est de même niveau pour Madagascar et Cameroun. Les entreprises ivoiriennes sont retardées.

Le but de l'investissement est de multiplier la croissance. Alors l'augmentation de la production doit être proportionnelle à l'amélioration du commerce internationale.

Tableau 17 : Les contraintes douanière et commerciale.

Commerce	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Temps moyen pour effectuer l'exportation directe par la douane (jours)	14,17	16,56	15,08	6,51
Temps moyen pour dédouaner les importations (jours)	19,28	31,22	23,95	12,75
Pourcentage des entreprises d'exportation	15,62	3,39	9,35	9,75
Pourcentage des entreprises qui utilisent des intrants matériels et / ou fournitures d'origine étrangère	67,03	27,07	65,79	60,59

Tableau 17 : Les contraintes douanière et commerciale (suite).

Commerce	Madagascar	Côte d'Ivoire	Cameroun	Région
Pourcentage des entreprises qui exportent directement	11,70	2,50	6,57	6,21
Pourcentage des entreprises qui considèrent les douanes et les règlements relatifs au commerce comme une contrainte majeure	18,72	19,38	26,29	20,11

Source : Enquête fait en 2009 par entreprisesurveys.

Pour Madagascar, le délai moyen pour dédouaner l'importation ou pour effectuer l'exportation est faible par rapport aux deux autres pays. Mais ce délai est significatif par rapport à la moyenne régionale. Les parts de l'entreprise qui font l'exportation à Madagascar sont plus considérables que dans les autres pays. Les 27,07% des intrants et fournitures sont à importés pour la Côte d'Ivoire ; mais ces pourcentages sont à deux fois plus pour les autres pays. Les entreprises camerounaises affirment leurs difficultés sur les règlements commerciaux et douaniers par rapport aux autres pays.

Le respect des règlements officiels est difficile pour les entreprises malgaches. L'obtention de licence d'exportation et permis de construction est tardive, à Madagascar. Par rapport à la Côte d'Ivoire et au Cameroun, la corruption et le coût d'assurance à titre de sécurité sont tolérables, mais les entreprises malgaches se montrent victime. La coupure du courant local et le délai d'obtention d'une connexion d'électricité et d'eau sont désavantageux pour les investisseurs malgaches. Les entreprises ivoiriennes ont un retard technologique ; car elles n'intéressent pas à la recherche de financement. Les entreprises d'exportation malgache sont importantes par rapport aux autres pays comparateurs. En plus, les infrastructures douanières malgaches sont faibles.

Mise à part la comparaison du climat d'investissement, il est indispensable d'étudier et d'expliquer les causes de la défaillance de Madagascar.

Section 2 : Effets de la crise sur le climat d'investissement.

L'analyse distingue les variables structurelles et conjoncturelles qui mesurent le niveau de l'investissement de Madagascar. Les variables qui peuvent réduire l'investissement sont les politiques ou règlements institutionnelles ou comportementales des acteurs.

2.1. Problèmes structurels de l'investissement à Madagascar

D'abord, il est évident que dans un pays en développement, les fonctionnaires qui assurent ses services à la population sont moins nombreux par rapport aux habitants. Cette insuffisance est une des conséquences de la faiblesse budgétaire de l'Etat. C'est pourquoi les gens du fisc n'occupent pas les zones industrielles. En plus, la diminution d'intention des investisseurs provient ainsi de l'élargissement du temps à travers les traitements des réglementations officielles.

Ce problème n'existe pas non seulement sur le financement mais aussi sur l'obtention de permis et licence d'importation ou d'exportation. Il est courant de voir une balance commerciale déficitaire dans un pays en développement. Ce cas a pour origine la nature des produits d'exportation non diversifiée. Puisque les pays en développement exportent souvent les produits de matières premiers pour un prix dont la tendance à la baisse. L'entretien du port est tardif. Malgré l'abondance des ports au tour de l'île, beaucoup de ces infrastructures sont mal entretenus. Les routes reliant les ports et les villes sont souvent inaccessibles. En plus les personnels du port sont mal équipés. En fait, il existe ainsi une perte de temps considérable durant l'élaboration de la licence d'importation ou d'exportation. Il faudrait 441,28 jours pour l'obtention de licence d'exportation et 39,19 jours pour l'importation. Il en est de même sur le délai d'obtention de permis de construction à Madagascar.

En présence du retard sur la conformation à la réglementation, la mise en place du Bureau Indépendant Anti- Corruption ne signifie pas encore l'abolition de la corruption. En plus, les hauts dirigeants ou fonctionnaires ne sont pas assez surveillés par ce bureau que les simples citoyens. L'amélioration de la mentalité de conduite est très prépondérante.

En dehors de la corruption, l'insécurité sociale est un problème additionnel soumis aux entreprises. C'est alors que les 48,11% des entreprises supportent les dommages infligé par les actes des voleurs.

En outre, la majorité des machines et des appareils utilisés par l'entreprise fonctionnent à l'électricité. Et la plus part des électricités utilisé à Madagascar sont fournis par les groupes électrogènes du JIRAMA qui fonctionnent à l'aide du carburant. Madagascar n'exploite pas de pétrole, il importe cette faucille force et moteur de l'économie. L'Etat ne prend plus en main cette filière mais le laisser sous l'initiative des opérateurs privés, surtout étrangers. Ces derniers sont libre de chercher leur profit en investissent ou désinvestissent sur l'importation et la distribution des carburants. En tant que firmes oligopoles coopératives, elles n'intéressent pas l'économie nationale. En outre, la discontinuité du ravitaillement périodique des centrales électrique du JIRAMA est la conséquence du retard de l'entretien des routes usées. En effet, la privatisation du JIRAMA n'y est pour rien si l'Etat ne favorise, ni incite la création et le renforcement des autres entreprises concurrentes de la JIRAMA. L'important est de faciliter l'accès des entreprises sur les réseaux de connexion d'eau, d'électricité et de télécommunication. Tout cela apporte une explication sur les 31,46 heures par mois de panne du courant local et la perte de valeur des biens surtout pour les entreprises commerciales (73% de leurs ventes). Pour attirer les investisseurs privés, la mise en place des sources électriques permanentes et fiable, comme l'hydroélectrique, est indispensable. On remarque que les 2% des chutes d'eau de Madagascar seulement sont exploitées.

Ces infrastructures de base sont souvent limitées aux grande villes et leur entoure. C'est pourquoi les hôtels se situent toujours presque dans les régions plutôt que dans les sites attirant les touristes. Les infrastructures de base fournis par l'Etat sur ces sites touristiques sont couramment inaccessibles.

D'ailleurs, il est évident que les secteurs informels sont des concurrents de l'entreprise. C'est alors que les 62,29% des entreprises formelles, préfèrent un privilège fourni par l'Etat. Mais, l'intensification de cette concurrence est au profit des consommateurs et de la performance des entreprises locales. Le secteur informel assure la survie des agents économiques fragiles.

En sus d'informalité, la demande de crédit auprès de la banque est encore difficile à Madagascar. Puisque les banques craignent le remboursement en cas d'insuffisance de la garantie. Pour cela Madagascar adopta, en 2009, une politique pour soutenir l'investissement, l'exportation, le tourisme et la production. En fait, le taux directeur de la Banque Centrale a diminué de 10%, afin de stimuler l'investissement, en 2009.

Outre cela, Madagascar ne détient pas des capacités en capitale humaine. C'est -à-dire, le niveau intellectuel des travailleurs et des techniciens du pays sont retardés en générale. Les recherches en développement de l'entreprise malgache sont délaissées. De sorte que les 8,65% de l'entreprise reçoivent une certification internationale de qualité de leurs produits. En plus, les 13,97% des entreprises utilisent les technologies sous licence des sociétés étrangères. Madagascar possède une forte potentialité en ressource naturelle. L'important, c'est de créer un transfert des technologies dont Madagascar a besoin dans certaines activités, pour exploiter les ressources naturelles. Il faut créer une valeur ajoutée local par produit d'exportation. Ces technologies permettent l'accès aux marchés étrangers.

Du reste, les exportations sont prioritaires pour l'entreprise malgache, car le marché local est réduit. Seuls les ports entretenus sont utilisés. Alors l'insuffisance d'infrastructure augmente les temps d'attente à la douane : 14 jours pour l'exportation et 19 jours pour l'importation.

Après les comparaisons entre les pays, l'analyse des problèmes sur le climat d'investissement de Madagascar conduit vers l'étude des conséquences des crises actuelles sur l'investissement.

2.2. Conséquences des crises sur l'investissement à Madagascar

Dès 2009, l'économie malgache est entrée dans une profonde récession. En générale, celle-ci provient de la crise politique interne. Quelques parties de la crise financière mondiale touchent Madagascar, car la grande île est partiellement intégrée aux marchés financiers internationaux. Cette instabilité a diminuée l'intention des investisseurs locaux. C'est pourquoi l'INSTAT constate une diminution de l'investissement.

Tableau 18 : L'évolution de l'investissement.

Investissements	Montant en milliards d'Ariary (aux prix de 1984)			Variation annuelle (en pourcentage)	
	2007	2008	2009	2008	2009
Publics	32,7	36,9	14,9	12,8	-59,5
Privés	99,9	184,6	148,3	84,8	-19,6

Source : Institut National de la Statistique (Année 2009).

La crise affecte donc trois fois plus l'investissement public que l'investissement privé. Mais l'investissement public est un pilier de l'investissement privé.

Pour l'année 2009, la stabilité du cours de pétrole brute sur le marché international et surtout l'abondance de la production rizicole locale durant le première semestre ont permis de maintenir le prix à un niveau relativement bas, de 9,3% taux d'inflation⁸.

En outre, la crise affecte la rentabilité d'investissement des secteurs économiques (Annexe 3). Apparemment, le secteur primaire a été épargné par la crise. Il a contribué positivement à l'évolution du PIB pour 1,7 point de pourcentage, contre 0,9 point en 2008. Presque les 80% des malgaches du secteur primaire sont sauvés. Par contre, les secteurs industrielles et tertiaires ont été fortement touchés et leur contribution négative, respectivement de 0,8 point et de 3,8 points de pourcentage, explique la contraction du PIB. Il semble que la crise actuelle soit urbaine.

A partir d'octobre, l'inévitable fût la contraction des activités économiques en générale, car la chute des cours de matières de bases apporté par cette crise mondiale touche les secteurs d'activités locaux (Annexe 4). Des projets ont été ajournés, et des grandes entreprises ont suspendu leurs activités de production. A titre d'exemple, on peut citer la KRAOMITA SA⁹, les entreprises franchises. En plus, le ralentissement de la demande mondiale suscite le fléchissement des Investissements Direct Etrangers. De ce

⁸Source : dans le bulletin d'information publié par le Direction Général du Budget.

⁹KRAOMA S.A. est une Société d'Etat à gestion privée. Elle explore, traite et exporte du minerai de chrome dans le Nord-Ouest de Madagascar.

fait, beaucoup d'emplois ont été ravagés. Le chômage de 4,6% du 2008 passe à plus de 25%¹⁰, en 2009. Et, de même pour le PIB de 508,9 dollars US du 2008 a baissé de 447,9 dollars US, en 2009.

Après la forte progression de 67,2% en 2008, l'investissement a subi une chute de 26,3% en 2009. L'interruption des projets de développement financés par des aides et des financements internationaux a fait tomber la croissance de l'investissement public à un taux négatif de 59,5%¹¹, contre une hausse de 12,8% en 2008. L'investissement du secteur privé est reculé de 19,6%, contre un boom de 84,8% en 2008. Cela est justifié par le report sinon l'abandon des projets d'investissement privé en raison du ralentissement économique et des incertitudes croissantes sur les perspectives de normalisation de l'activité. Les investissements relatifs à la réalisation des infrastructures dans le secteur minier se sont ralentis.

En 2009, les investissements n'ont plus représenté que 29,1% du PIB, contre 35,5% en 2008, conséquence de la fermeture des financements extérieurs, la forte diminution de l'épargne et la dégradation des perspectives de la demande. En réalité, la diminution du revenu des ménages malgaches a induit une consommation et une épargne réduites. Pour leur part, les exportations nettes demeurent négatives, mais dans une moindre mesure (-10,1 % du PIB, au lieu de -14,9 % en 2008).

Par conséquent, la croissance économique a été revue à 0,6%¹², si la prévision dès le début de l'année est de 7,5%. Les dépenses publiques totales étaient élevées à 2280,8 milliards d'Ariary, 12,8% du Produit Intérieur Brute, contre une prévision de 4074,9 milliards d'Ariary. Les 571,9 milliards d'Ariary de la totalité de la dépense budgétaires (2025,7 milliard d'Ariary) sont destinés à l'investissement public. Cette diminution de l'investissement public et l'augmentation des incertitudes avec les risques désorganisent l'investissement privé. Les 35% de l'investissement publics sont financés par la ressource interne. Mais la crise suspend les 65% financés par l'extérieur.

En sus, la dépréciation de l'Ariary, par rapport à la principale devise, était survenue. La récupération des fonds investi a été difficile. Si bien que le Banque Centrale

¹⁰ Rapport annuel 2009 _ Banque Central de Madagascar.

¹¹ Rapport annuel 2009 _ Banque Central de Madagascar.

¹² Source : dans le bulletin d'information publié par le Direction Général du Budget.

s'engage à une politique monétaire prudente pour maintenir la parité de monnaie nationale au tour de 2959 Ariary par Droits de Tirage Spéciaux (DTS), en 2009.

Les dernières catastrophes naturelles affectent sérieusement l'économie qui a été également, fortement touché par les troubles politiques internes, et partiellement touchée par la crise économique mondiale. C'est ainsi que le taux d'inflation atteint les 13,7%¹³ en 2010. Cela affecte l'actualisation des fonds investis et diminue les rentabilités des projets d'investissement locaux.

Il est encore prématuré de tirer les conclusions de la crise politique actuelle dont les effets sont en évolutions. Il est vraisemblable que ces effets vont se prolonger jusqu'au retour à l'ordre constitutionnel qui est prévu à la suite des élections présidentielles.

Les personelles du fisc et de la douane ont besoin des formations et des équipements. La corruption, l'insécurité, la destruction et l'insuffisance d'infrastructure (route et électricité), la difficulté de financement, l'incompétence des travailleurs affectent sur le climat de l'investissement. En outre, l'insuffisance du budget ou d'investissement public agissent négativement sur le climat d'investissement. La crise a diminuée le niveau de l'investissement, surtout l'investissement public. Cela a aggravé le chômage et diminue le PIB. C'est ainsi que la crise est urbaine.

Comme tous les problèmes ont des solutions correspondantes, des recommandations sont possibles.

¹³Source : dans le bulletin d'information publié par le Direction Général du Budget.

CHAPITRE IV : Proposition d'action pour l'amélioration du climat d'investissement à Madagascar

Une forte croissance est assurée par une productivité stable et élevée. L'investissement assure la création d'emploi à long terme. Alors pour assurer une forte croissance, l'amélioration du climat d'investissement de Madagascar est indispensable, en vue de multiplier l'investissement. Cela est fait à partir de la recherche sur les caractéristiques déterminantes de l'investissement à Madagascar. Puis, on définit le climat d'investissement favorable à la croissance économique. Enfin, on améliore les niveaux culturels et distribue les responsabilités des acteurs du climat d'investissement. En étudiant le climat d'investissement, il faut connaître les déterminants de l'investissement.

Section 1 : Déterminants et climat d'investissement approprié

Les décisions des investisseurs dépendent de la rentabilité d'un projet d'investissement. En plus, cette rentabilité est mesurée par les critères de rentabilité. Des variables déterminent alors le niveau de l'investissement.

1.1. Déterminants de l'investissement

Le déterminant d'investissement est l'origine de la décision des agents économiques, notamment l'entreprise. L'investissement dépend de la motivation et objectif de l'entreprise. La croissance ne produit pas un effet immédiat sur l'investissement privé, il faudrait attendre un certain laps de temps à l'économie pour pouvoir jouir de l'effet accélérateur de la croissance.

Le premier facteur réel intéressant est la croissance économique, car elle apprécie les débouchés pour les entreprises installées localement. Les entreprises s'investissent à partir de l'anticipation sur la demande globale. Le taux de croissance par PIB est un indicateur qui donne le niveau de demande.

En plus, le niveau d'investissement est déterminé par le taux d'intérêt. Plus la quantité d'investissement augmente (ou plus le taux d'intérêt des emprunts est élevé), plus la masse des investissements rentables est faible ou diminue.

A part le taux d'intérêt, la quantité du profit futur espérée pour un investissement est un facteur déterminant ; car elle permet de rembourser les montants empruntés et leur intérêt.

En dehors du profit espéré, le salaire fait partis de ces facteurs. Le faible salaire baisse les coûts et augmente la part de marché de l'entreprise. En microéconomie, cela multiplie l'investissement de capacité. Au contraire, il réduit les débouchés de l'entreprise si le pouvoir d'achat local diminue.

De plus, le poids de l'investissement public par rapport au PIB détermine le niveau total de l'investissement à Madagascar. Il exprime l'intensité de l'infrastructure essentielle pour l'investissement et donne la capacité du secteur privé d'investir.

Toutefois, l'instabilité macroéconomique est plus déterminante pour l'investissement. Il est mesuré par le taux d'inflation et le taux de change effectif réel¹⁴. Il est important grâce à son impact certain sur le rendement des activités. L'instabilité macroéconomique retarde la concrétisation des investissements ; parce que l'investissement a besoin d'une accumulation d'information. En cas d'inflation, les investisseurs revalorisent à la baisse leurs fonds consacré à l'investissement. Pour un taux d'inflation élevé ou un taux de change réel fortement instable (faible compétitivité), les investisseurs remettent à plus tard leur décision d'investissement. Sinon, l'investissement sera toujours réalisé mais pas dans le court terme. Le taux de change effectif réel mesure la compétitivité des économies vis-à-vis du reste de monde. Le taux d'inflation n'est pas significatif dans le long terme. Ces deux taux ont des effets négatifs mais aussi conjoncturels sur l'investissement privé ; à long terme leurs impacts sont négligeables.

Ensuite, le niveau d'investissement encore est déterminé par l'épargne nationale. La part non consommée des revenus des agents économiques nationaux constitue un fonds de financement de l'investissement potentiel ; il est la capacité d'autofinancement de l'économie. A la différence de l'épargne domestique, cette épargne nationale tient compte du revenu provenant du « reste du monde ». La disponibilité et l'accès au crédit ont un rôle important dans l'expansion des activités du secteur privé, surtout dans les pays endéveloppement comme Madagascar. Le rationnement du crédit engendré par la

¹⁴ C'est le panier du bien équivaut à une unité de bien étranger.

présence d'une concurrence importante du financement public sur le marché du crédit est fortement ressenti par les secteurs privés.

Des facteurs liés au climat d'investissement et de l'environnement des affaires¹⁵ expliquent le niveau tant de l'investissement privé local que de l'IDE.

D'ailleurs, il existe des raisons qui conduisent les décisions des opérateurs ou des entreprises à s'installer à Madagascar et pas dans d'autres pays. Les investisseurs préfèrent les avantages locaux, les caractéristiques propres de l'île, l'avantage comparatif de Madagascar, les dotations spécifiques, la compétitivité, la concurrence, et les facteurs de coût et de marché.

Le Produit National Brut par habitant et le taux de croissance du PNB attirent les IDE. Mais, le taux d'inflation, le déficit de la balance des paiements, les coûts des facteurs de production et l'instabilité politique repoussent l'IDE.

Le PNB par habitant est l'indice du niveau de développement qui mesure le revenu agrégé du pays. Il est donc un indicateur de débouché local pour l'IDE même leurs productions sont destinées à l'exportation. En effet, le niveau des taxes commerciales intéresse ainsi les IDE.

Le crédit local fourni par les systèmes bancaires est une variable indiquant la disponibilité du crédit. Ce niveau de crédit affecte sur les décisions des investisseurs étrangers à s'implanter à Madagascar.

L'IDE se concentre à Madagascar à cause de la progression de la libération du commerce. L'ouverture de la grande île au marché extérieure est un indicateur d'attraction d'investissement étranger.

Le taux d'intérêt international est un coût d'opportunité de la décision d'investissement que les opérateurs étrangers doivent entreprendre.

Les résultats de l'étude économétrique, fait par le CREAM, en estimant la fonction d'IDE à Madagascar expriment que : le ratio de l'investissement privé, le taux de croissance de PIB et le taux d'ouverture de l'économie sont les plus déterminants parmi

¹⁵ L'environnement des affaires est l'ensemble des conditions d'épanouissement des activités du secteur privé, dont notamment les contraintes administratives et économique à la création d'entreprises.

les autres variables. Mais, la pression fiscale, le taux de change effectif réel et les taux d'intérêts n'exercent pas l'influence significative sur l'IDE. En plus, le ratio du FBCF au PIB, le ratio du crédit du secteur privé au PIB et le ratio de la dette extérieure au PIB sont des variables immédiats, structurels et explicatifs des IDE.

On remarque qu'il existe une ressemblance entre les variables déterminantes d'IDE et celles des investissements nationaux. Après avoir défini les déterminantes de l'investissement, on définit le climat d'investissement à Madagascar convenable à la croissance économique.

1.2. Climat d'investissement favorable à la croissance économique

Il faut attirer l'investissement à Madagascar, afin de dégager un fort taux de croissance économique et enrayer la pauvreté local. Le climat d'investissement doit être favorable à la compétitivité. Avoir un bon climat d'investissement est possible, dans le cas du Vietnam par exemple a pu améliorer son climat. Le Vietnam a augmenté ses dépenses en investissement public (infrastructures de base) et fait appel aux investisseurs japonais. Plusieurs variables sont considérées à cet effet, notamment : les contraintes liées à l'infrastructure, l'incertitude politique, la corruption, l'insécurité, la régulation sur le marché du travail.

La croissance économique est le moyen nécessaire pour sortir Madagascar de la pauvreté. Mais depuis 1990 la croissance économique n'a pas dépassée la croissance de la population.

Pour assurer une forte croissance, Il n'est simplement pas possible pour Madagascar de croître sans investir en nouvelles usines, en routes et en ports, en écoles, en eau potable, en capital humain par le biais de l'éducation et la santé. Les usines créent des emplois, les routes et les ports facilitent le commerce, l'eau potable réduit les maladies et comme l'éducation, il augmente la productivité des travailleurs. Le niveau de l'investissement à Madagascar est bas. Il faudrait investir le un tiers du PIB, comme ont fait la Corée du Sud, la Malaisie, le Vietnam, Maurice, et la Chine depuis 1980.

Actuellement l'investissement public est faible à Madagascar. Il serait difficile d'augmenter les impôts pour investir plus. Ainsi, les entreprises n'ont simplement pas

d'épargne pour investir aux niveaux nécessaires pour dégager une forte croissance économique : 10% par an. De ce fait qu'on fait appel à l'investissement direct étranger pour assurer la croissance.

L'IDE amène des usines, des outils, des compétences, des nouveaux produits, l'augmentation de la valeur ajoutée, l'amélioration de niveau de vie, l'accès aux marchés, et la compétitivité ; s'il ne conquiert pas de la richesse nationale. Il crée des emplois et génère des richesses sous forme d'impôts et autres transferts.

Mais les investisseurs étrangers viennent pour générer des bénéfices. Ils veulent un retour sur l'investissement et ils comparent avec énormément de soin les destinations potentielles pour les dollars qu'ils investissent. Quand ils prennent la décision, « faut-il investir à Madagascar », ils comparent l'environnement économique de la Grande Île avec d'autres destinations possibles. Il compare le niveau des impôts, le délai d'importer des équipements et des matières premières, le niveau de formation de la population active, la qualité des récupérations des fonds, l'accueil des fonctionnaires, l'honnêteté du système judiciaire, la prévisibilité de la politique économique et la stabilité politique.

Le Gouvernement devra réformer les secteurs clés ou moteur de l'économie, à savoir le secteur pétrolier et énergétique. Il est avantageux pour l'Etat d'exiger une certaine formalité ou normalisation du bien et service fournis par l'entreprise dans ces secteurs. Sinon la nationalisation partielle des entreprises privées ou la mise en place d'un moyen pour renforcer la concurrence dans ces secteurs doivent être l'unique décision à prendre. Car la coupure d'électricité et le retard de connexion électrique ont été des facteurs primordiaux qui détruisent l'image d'investir à Madagascar. Il faut proposer des infrastructures, tant relative à l'électricité qu'à la route et port, modernes et fiables aux investisseurs. Cependant, Madagascar devrait garantir une fourniture d'électricité stable et sûre, améliorer la qualification de ses travailleurs et rajuster les coûts d'investissement tels que taxes immobilières, prix des transports, de l'électricité, de l'eau et des télécommunications.

Pour en profiter la croissance par le biais du commerce international et l'investissement étrangers, l'augmentation de l'exportation à deux tiers du PIB exige aussi un allègement des revenus douaniers avec l'ouverture de l'économie nationale. Cela

rend le pays, plus attractif aux yeux des investisseurs. Dans le but de maintenir le niveau de recette, on la répercute à une réforme fiscale mais plus préférentielle pour l'investisseur.

Certaines mesures restent à prendre pour améliorer la compétitivité des entreprises malgache et attirer d'avantage pour l'IDE. Il s'agit notamment de l'amélioration des mécanismes judiciaires, l'accélération de la mise en place de la législation sur l'investissement et sur les entreprises, la création d'une politique d'incitation pour le développement d'industries de support¹⁶ et la facilitation des partenariats économiques.

L'Etat malgache devrait équiper et former les fonctionnaires qui donnent des services aux investisseurs. Les infrastructures conduisent et pérennisent la croissance. Mais l'Etat doit mettre en place des règles de droit robuste et stable afin de réduire l'instabilité politique, la corruption et l'insécurité.

L'investissement est déterminé par : le taux de croissance, le niveau de profit espéré, le poids de l'investissement public par rapport au PIB, le PNB par habitant, le taux d'inflation et le taux de change effectif réel. En plus, l'accessibilité au crédit, le taux d'intérêt, le niveau de l'épargne et du salaire, le climat de l'investissement et l'environnement des affaires affectent sur l'investissement. La croissance économique de Madagascar exige la maîtrise de la croissance démographique et l'attraction des IDE. L'amélioration de l'infrastructure et la diminution des coûts d'investissement assurent la croissance économique.

En plus, l'amélioration du climat d'investissement permet d'accroître l'investissement et l'emploi.

Section 2 : Amélioration du climat d'investissement à Madagascar.

« En tenant compte du secteur et de la taille de l'entreprise, la valeur ajoutée par ouvrier est supérieure d'environ 30% lorsque le climat d'investissement est favorable, par rapport à ce qu'elle est dans les régions où le climat est défavorable »¹⁷. Les

¹⁶ C'est qui exige et crée d'autre entreprise en amont ou en aval sur le territoire.

¹⁷ Note d'enquête récente menée par la Confédération des Industries Indiennes et la Banque mondiale, et couvrant 1.000 entreprises privées dans 10 Etats de l'Inde.

opérateurs économiques doivent s'adapter aux cultures de la société avec lesquelles ils sont en relation d'affaire.

2.1. Améliorations culturelles pour les acteurs

D'abord, les contraintes/obstacles à l'investissement évoqué notamment par les investisseurs au niveau de l'administration sont basés sur la culture. Au sein du service administratif, certains départements n'appliquent les décisions que les autres avaient prié (exemple : de niveau central à niveau décentralisé). En cas d'infraction à la réglementation, l'administration tolère les petits et moyens opérateurs, mais se montre stricte envers les grandes entreprises. Il existe ainsi une exigence de quelque dossier supplémentaire pour les investisseurs de certaines nationalités (discrimination). Les données économiques permettant aux opérateurs d'analyser la situation manqueraient ou/et ne seraient pas mise à jour, au sein des différents services. La peur de prendre des décisions, par crainte de mal faire, ralentissant le traitement des dossiers. Certaines autorités politiques font une pression aux services administratifs pour favoriser un opérateur contre une autre. Les investisseurs non francophones sont victime des documents de référence régissant les investissements qui sont écrit seulement en version français.

Face à ces problèmes culturels, des recommandations pour l'amélioration sont indispensables.

Il faut établir des procédures explicites de préparation et de décisions au sein des services de l'administration ; puis développer un esprit qui amenant l'administration à assumer les implications de ses décisions. L'important est de ne pas pénalisé les opérateurs. Bien plus, on établira un guide de procédure interne ou un manuel dans le but de sanctionner les décisions et procédures qui n'ont pas été suivies à l'imitation de la démarche effectuée dans les entreprises.

Il est ainsi essentiel de réduire le traitement discriminatoire à l'égard des investisseurs en mettant en œuvre une campagne de sensibilisation moral et juste aux citoyens. Il s'agit aussi de promouvoir les actions honnêtes, au sein de l'administration à tous les niveaux. De plus, on élargit les campagnes de communication, les stages de

formation et les ateliers sur le leadership¹⁸ pour les non bénéficiaires actuels (qui sont principalement les dirigeants administratifs).

D'ailleurs, on n'oublie pas d'apporter un développement de l'organisation interne, en systématisant la collecte et la mise à jour des données économiques destinées aux opérateurs régionales et communales, tout en généralisant l'informatisation de ses données à tous les niveaux du service administratif. On encourage ainsi la mise en œuvre et l'exploitation du réseau internet en cours au sein de l'administration. En outre, il est bien d'organiser des moyens visant à impulser les changements de culture sous forme d'ateliers de formation et ou de manuel de procédure.

Outre cela, il faut renforcer l'esprit de dialogue et de la convention, par la généralisation jusqu'au niveau des collectivités décentralisées, des plateformes d'accord existantes entre l'administration et le secteur privé.

Et pourquoi ne pas innover les discours politiques des autorités publiques, afin de véhiculer une association des investissements publics réalisés à la contribution financière des citoyens.

En dehors de la culture des administrations, les cultures, aussi bien des travailleurs que des investisseurs sont ainsi à améliorer pour avoir une forte capacité d'investissement local.

Certains travailleurs de l'entreprise manquent de disponibilité et ne sont pas prêts à effectuer plus de travail que le nécessaire. Ils manquent de culture d'entreprise : cela n'implique pas à la vie productive et infidèle envers l'entreprise. Ils sont aveuglés par l'argent. Les travailleurs dans le Sud délaissent leur travail en cas d'évènement importants. Ils refusent de faire une tâche contrariant leurs croyances. Les entreprises jugent les femmes comme plus sérieuses et responsables, mais les hommes ne veulent pas être sous les ordres d'une femme. Les incompréhensions linguistiques entre employeur étranger, surtout non francophone, et ses employés ou ses collaborateurs sont un problème sur la conformité de la coopération. Le caractère « routinier » des travailleurs provoque un manque de créativité, ainsi que l'absence de prise d'initiatives pour l'amélioration.

¹⁸ Position fait par celui qui est à la tête d'un groupe.

L'esprit monopolistique des opérateurs suscite une barrière pour les nouveaux investisseurs. Les investisseurs honnêtes qui récentes d'être en dehors du cercle du pied d'égalité aboutiront au recours à la corruption comme les autres. Certains investisseurs qui ignorent les traditions font une fausse interprétation de la coutume les ressentant comme une haine envers eux. La plupart des investisseurs nationaux ne possèdent pas de réflexion sur l'étude préalable. Ils n'ont pas de persévérance en l'absence de résultats immédiats. Les croyances malgaches amènent à la négligence du futur. L'esprit de solidarité et d'entraide sont transformés en un refus de partage d'expériences ou des conseils et de sabotage des concurrents.

Il faut alors entreprendre une analyse comparative approfondie de la productivité de la main d'œuvre malgache et celle de autres pays afin de mieux comprendre les causes des faiblesses évoquées.

On organise ainsi, à l'intention des opérateurs étrangers, des séances ou des ateliers d'initiation à la psychosociologie et la culture malgaches.

De même, on devrait cultiver l'esprit de confiance et d'acceptation de la récompense des efforts fournis en vue de réduire la prévalence de la jalousie destructive d'une part, et conscientiser les gens sur les avantages des investissements malgache d'autre part.

Du reste l'important, c'est d'éditer les guides pratiques aux opérateurs pour expliquer les traditions, les coutumes de leur implantation et pour apprendre le savoir écouter à la communauté.

En marge de cela, on tient compte aussi de la communauté sur l'amélioration culturelle.

Des communautés sont mécontentes vis-à-vis du monopole des concessions détenu par les chinois et indopakistanaïes dans certaines localités. Les sessions de terre des parents, surtout au profit des étrangers, sont refusées. Le protectionnisme des intérêts nationaux est ressenti. Le faible sens du bien commun prédomine l'intérêt personnel. L'assimilation des infrastructures comme un patrimoine de l'Etat fait naître l'ambiance de les détruire ou de les altérer en cas de manifestation populaire.

Dans les régions, il faut donc développer les structures de formation professionnelle pour répondre aux besoins des opérateurs, en tenant compte des potentialités économique locales.

On instaurera au niveau de chaque communauté les opportunités de réflexions commune pour débarrasser une vision partagée du futur et une appropriation de bien communs.

Par ailleurs, développé une sens plus pointu de la citoyenneté de la population est dans le but de promouvoir une autre éducation politique de la population.

Enfin, sur les accusations des investissements, l'acte de fournir une adaptation aux communautés engendrera une meilleur préparation psychologique et culturelle.

Pour améliorer le climat d'investissement malgache dans l'angoisse d'être comme le Vietnam, il faut savoir repartir et classer les responsabilités.

2.2. Les réglementations, reformes et financements de l'investissement

D'abord, le code d'investissement a été abrogé et remplacé par les lois sur l'investissement, à partir 1996. Mais certaine dispositifs de ce code sont indispensables pour améliorer et compléter la présente loi.

Les 96% des entreprises malgaches sont des petites et moyennes entreprises PME. C'est ainsi que l'Etat donne des appuis et des protections à ces entreprises, face au niveau de concurrence mondiale.

Les bailleurs de fonds sont contre à la protection des entreprises locales, mais les forces des entreprises des pays développés sont basés sur ces protections.

L'Etat doit donner la liberté aux investisseurs d'investir dans tous les secteurs d'activités économiques qui respect l'ordre public.

L'Etat doit établir un département qui occupe le PME. C'est dans le but de donner un garant aux entreprises demandeurs de crédit et de faire des négociations pour éviter la double imposition ou de tout autre arrangement dans le domaine fiscal entre les pays exportateurs et importateurs.

Il faut que les investissements effectués par des investisseurs bénéficient d'une protection et d'une sécurité pleine et entière.

L'Etat doit donner des avantages douaniers et fiscaux, des avantages financiers et des avantages économiques et sociaux (Annexe 5).

L'Etat doit faciliter l'acquisition des technologies et la recherche de marché ou partenaire internationale.

Les opérateurs ont pour rôles d'investir sur l'Economie nationale et respecter les lois relatives à l'investissement (annexe 6) et les Accords sur la Promotion et la Protection réciproques des Investissements (APPI) entre gouvernement.

Ensuite, on désigne sous le terme climat d'investissements le contexte légal dans lequel se créent les entreprises et se développe la production, la qualité de l'infrastructure de soutien¹⁹ et le contexte de la gestion des affaires²⁰.

Pour faire face à la crise et éviter une récession, le gouvernement a mis en place des plusieurs plans de relance visant l'amélioration du climat des affaires pour, encourager les productions et les exportations, stimuler la consommation et les investissements, accroître la sécurité sociale, et introduire les politiques monétaires et fiscales tangibles.

L'investissement peut provenir de l'État ou du secteur privé. L'investissement de l'État finance l'infrastructure et les services de base (santé, éducation), tandis que celui du secteur privé assure la mise en place des usines et des commerces. Mais le rôle de l'État ne se limite pas uniquement à financer les routes et les écoles. L'État joue également un rôle essentiel pour assurer un environnement économique à la fois stable, réalisable et ainsi favorable, incitatif pour les investisseurs privés. C'est pour quoi, la loi de finance 2010 a fixée comme objectif principal : la mise en place d'un environnement économique et social incitatif à laquelle s'ajoute la poursuite des programmes d'investissements publics. En effet, il s'agit de créer un climat de confiance qui va permettre aux opérateurs d'investir.

Il est évident que l'épargne interne de Madagascar est insuffisante pour le financement des investissements. En plus, les jeunes ont une idée de projet et veulent emprunter auprès des banques primaires, filiale étranger ; mais ils n'ont pas de garant suffisant que la banque leur exige. En outre, les financements extérieurs qui demandent des conditions sont suspendus, notamment dès la survenance d'une trouble interne. D'où l'Etat devrait chercher d'autre source de financement interne. Ils s'agissent

¹⁹Services financiers, énergie, transports et communication.

²⁰Applicabilité des contrats, fiscalité loyale et maîtrise de la corruption.

del'incitation d'épargner plus par le biais du taux d'intérêt du bon de trésor ; la création d'initiative systémique puis financière : création monétaire en maîtrisant l'inflation. On peut créer une banque publique pour l'investissement, qui visera l'investisseur en mesure de la rentabilité de leur idée de projet. On pratiquera des crédits à haute risque au profit des entreprises qui ont promis une certaine performance bien définie à l'avance. Ces performances peuvent être le recrutement des travailleurs non expérimentés et de les formés, l'exportation de leur produits après un délai de temps.

Les autorités doivent ainsi mettre en place une loi importante contribuant à l'amélioration du climat des affaires. Il s'agit de la loi sur l'adhésion au statut de l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires à Madagascar.

L'Etat devrait maintenir l'emploi dans le secteur privé pour soutenir le taux de croissance, de 2,6%²¹ atteint durant 2010. Ce rôle de l'Etat se fait par des mesures incitatives : sur la consommation (soutien à la consommation), sur la population (cibler le producteur), sur le commerce (ajustement de l'importation et l'exportation), et surtout à long terme (productivité et production accrues en surmontant les problèmes d'accès aux intrants, aux crédits et à la technologie). Le Gouvernement doit avoir une volonté et la capacité de superviser l'activité économique ainsi que de contrôler le déficit budgétaire et l'offre de monnaie, mis en évidence par le taux de pression fiscale.

Enfin, l'octroi de crédit est assez risqué, à Madagascar. Les informations sur les entreprises ne sont pas fiables, et il existe beaucoup des défaillances. Le système bancaire préfère financer les bons de trésor par adjudication qui sont des instruments sans risque. La faiblesse de l'épargne diminue la capacité de mobilisation de l'épargne par les banques, avec un taux de bancarisation de 30%.

Les entreprises malgaches sont des PME. L'environnement financier favorable à Madagascar est une situation de financement qui permet à l'accès au crédit pour le PME. C'est un environnement qui garantit l'existence des organismes qui aident les PME/PMI. Pour cela, la participation d'une entreprise dans le capital d'une autre entreprise, qui va se créer, est autorisée. Les établissements qui participent par prêt en compte courant et

²¹Source : dans le bulletin d'information publié par le Direction Général du Budget.

par prise de participation, comme SIPEM, sont développés. L'aide à la création et au développement de PME/PMI ayant des difficultés à la source de financement classique est renforcé, comme EAM. Les fournisseurs des fonds propres des entreprises, tels la Financière d'investissement ARO (FIARO) et la Société Nationale de Participation (SONAPAR), sont renforcés. Alors, l'amélioration du financement de l'investissement suscite l'appui de ces fournisseurs des fonds par les bailleurs de fonds international. Il faut adapter et favoriser les conditions imposées par les sociétés de crédit-bail à l'avantage des PME/PMI. Les institues de microfinance doivent prendre les responsabilités sur les crédits qu'ils ont octroyé. Il faut développer les compagnies d'assurances qui mobilisent l'épargne grâce à leurs investissement en porte faille.

L'autorité doit mettre en place une politique d'incitation efficace suivante :

- multiplier les types d'instruments et institutions financiers en vue d'une plus grande spécialisation, notamment les institutions qui financent l'investissement.
- soutenir les PME dont la taille ne permet pas l'accès au crédit bancaire. Une ligne de refinancement sur fonds concessionnels devrait être mise en place pour soutenir leur croissance.
- Mettre en place un marché boursier afin de favoriser le développement des fonds propres.

➤ Pour conclure cette dernière partie, le respect des règlements officiels est difficile pour les entreprises malgaches. L'obtention de licence d'exportation et de permis de construction est tardive, à Madagascar. Par rapport à la Côte d'Ivoire et au Cameroun, la corruption et le coût d'assurance à titre de sécurité sont tolérables, mais les entreprises malgaches se montrent victime. La coupure du courant local et le délai d'obtention d'une connexion d'électricité et d'eau sont désavantageux pour les investisseurs malgaches. Les entreprises ivoiriennes ont un retard technologique ; car elles n'intéressent pas à la recherche de financement. La proportion des entreprises malgaches d'exportation est importante par rapport aux autres pays comparateurs. En plus, les infrastructures douanières malgaches sont faibles.

Les personelles du fisc et de la douane ont besoin des formations et des équipements. La corruption, l'insécurité, la destruction et l'insuffisance d'infrastructure (route et électricité), la difficulté de financement, l'incompétence des travailleurs affectent sur le climat de l'investissement. En plus, l'insuffisance du budget ou d'investissement public agissent négativement sur le climat d'investissement. La crise a diminuée le niveau de l'investissement, surtout l'investissement public. Cela a aggravé le chômage et diminué le PIB. C'est ainsi que la crise est urbaine.

L'investissement est déterminé par : le taux de croissance, le niveau de profit espéré, le poids de l'investissement public par rapport au PIB, le PNB par habitant, le taux d'inflation et le taux de change effectif réel. En plus, l'accessibilité au crédit, le taux d'intérêt, le niveau de l'épargne et du salaire, le climat de l'investissement et l'environnement des affaires affectent sur l'investissement. La croissance économique de Madagascar exige la maîtrise de la croissance démographique et l'attraction des IDE. L'amélioration de l'infrastructure et la diminution des coûts d'investissement assurent la croissance économique.

Les améliorations culturelles sont indispensables pour les acteurs de l'investissement : les administrateurs, les travailleurs et les investisseurs. Les responsabilités de l'Etat sont réalisées par ses politiques économiques, cherchant les sources internes de financement de l'investissement et l'équilibre macroéconomique. L'Etat doit chercher le meilleur moyen d'accroître d'une part la mobilisation de l'épargne et l'augmentation des offres de financement au secteur privé.

CONCLUSION

L'investissement est un sacrifice rémunérant à long terme. Des théories montrent que l'investissement apporte des impacts positifs à long terme sur les croissances économiques. D'ailleurs, plus un projet d'investissement se concrétise plus l'emploi et la production augmentent. Il est le catalyseur de la productivité des efforts humains. Son efficacité dépend aux travaux non seulement physiques mais aussi intellectuels des acteurs.

Les investisseurs financiers demandent l'existence des marchés financiers que Madagascar n'a pas. Malgré la suspension des financements externes, l'investissement public est le plus sensible à la présente crise que l'investissement privé. Cet investissement public est le pilier de ce dernier, d'où diminution des emplois existants. Il faudra chercher d'autres moyens de financement de l'investissement si l'épargne nationale est insuffisante pour le financer. Le financement extérieur est un peu piégeant et temporaire par rapport au financement interne. Les banques doivent financer les projets d'investissement de développement bancable. Mais le faible dépôt à long terme, ne leur permet pas de financer les crédits à long terme tel l'investissement. Cela conduit les choix à la recherche d'autres sources de financement interne. Il s'agit de l'incitation de la population à épargner en diminuant le taux d'intérêt du bon de trésor ; car l'esprit de thésaurisation existe encore. Au cas où cela n'arrive pas à couvrir l'investissement potentiel à la croissance économique, l'Etat peut recourir à l'exploitation et l'exportation des ressources naturelles renouvelables dont Madagascar en avait beaucoup. On commence par celles qui sont faciles à exploiter sans utiliser des technologies sophistiquées. Puis, l'Etat peut créer une banque pour l'investissement.

C'est dans la tentative spéciale d'étendre l'investissement public de base, pour augmenter les niveaux intellectuels des citoyens et l'infrastructure. Et en vue de consacrer une subvention au profit des institutions de formation professionnelle. C'est dans le but d'offrir les crédits à haut risque au profit des entreprises, qui promet une certaine performance bien définie à l'avance. Il s'agit de financer les entreprises par un faible taux d'intérêt voire nul, si elles demandent un crédit en promettant des engagements. Ces engagements peuvent être comme le recrutement des agents actifs diplômés inexpérimentés, pour les transmettre des « learnings » ou savoir-faire, et sur

d'autres performances à l'avantage de l'économie nationale. Outre cela, il est important d'inclure l'éducation civique et politique des citoyens dans l'investissement public. Cette éducation vise l'égalité de chance sur la demande d'emploi, pour diminuer l'insécurité sociale.

La stabilisation macroéconomique est un des moyens d'attirer les opérateurs de s'investir localement. C'est ainsi que l'Etat réduit autant que possible le taux d'inflation, pour que l'actualisation ne soit plus un blocage pour les idées de projet d'investissement. Il faut assouplir en plus les procédures relatives à la création d'entreprise et l'imposition au profit des investisseurs, tant en nombre qu'en montant relatif. On doit éliminer les pratiques accessibles à l'intention corruptible. La réduction du délai et de coût d'accordement aux services publics tels que l'eau, l'électricité et la télécommunication sont encore un moyen d'inciter l'investisseur. Bien plus, l'Etat doit être strict en prendre en mains l'élaboration de l'infrastructure de base stable, fiable et intense correspondante à ces services publics. Cela se fait en renforçant le niveau de la concurrence sur le secteur des services en réseaux. On donne des privilèges douaniers pour les exportateurs des produits manufacturés qui s'affrontent avec les concurrences internationales. On n'élargit l'infrastructure douanière qu'avec les autres voies d'évacuations des marchandises, à partir du port jusqu'à l'haute terre.

L'investissement provoque une croissance, c'est alors que Madagascar a choisi la politique d'attraction des investisseurs étrangers. Les croissances antérieures n'ont pu transformer en développement. Mais pourquoi les pays, qui mettent leur avenir sur les mains des investisseurs étrangers, n'en sortiront pas ?

LISTE DES ABREVIATIONS

AGOA:African Growth and Opportunity Act.

CAMM : Centre d'Arbitrage et de Médiation de Madagascar.

CF_i : cash-flow de l'année i.

CF^{IP}_i : cash-flow de l'année i après impôt.

CREAM : Centre de Recherche d'Etude et d'Appui à l'analyse économique à Madagascar.

EAM : Entreprendre à Madagascar.

FBCF : Formation Brut de Capital Fixe.

FIARO : Financière d'Investissement ARO.

FMI : Fonds Monétaire International.

IDE : Investissement Direct Etranger.

INSTAT : Institut National de la Statistique.

JIRAMA :Jiroso Rano Malagasy.

PEI : Petites et Moyennes Industries.

PEM : Petites et Moyennes Entreprises.

PIB : Produit Intérieur Brut.

PME : Petites et Moyennes Entreprises

PNB : Produit National Brut.

SIPEM : Société d'Investissement pour la Promotion des Entreprises à Madagascar.

SONAPAR : Société Nationale de Participation.

TRI : **Taux** de Rentabilité Interne.

TVA : Taxes sur la Valeur Ajoutée.

VAN : Valeur Actuelle Nette.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Calcul d'application des critères de décision.....	18
Tableau 2 : Les indicateurs relatifs à la création d'entreprise.....	23
Tableau 3 : Les indicateurs relatifs à l'octroi de permis de construction.....	25
Tableau 4 : L'indicateur d'obtention de prêt.....	26
Tableau 5 : Les indicateurs relatifs à l'embauche des travailleurs.....	27
Tableau 6 : Les indicateurs relatifs au paiement d'impôt.....	28
Tableau 7 : La comparaison des contraintes influant sur la productivité des entreprises.....	29
Tableau 8 : Comparaison du niveau de qualité de l'infrastructure entre pays.....	31
Tableau 9 : La comparaison sur le règlement et l'impôt.....	39
Tableau 10 : La comparaison sur permis et licences.....	40
Tableau 11 : Niveau de la corruption.....	42
Tableau 12 : Niveau de la sécurité social.....	43
Tableau 13 : Les qualités d'infrastructures.....	44
Tableau 14 : Comparaison de l'informalité.....	45
Tableau 15 : Place du financement pour l'entreprise.....	46
Tableau 16 : Niveau d'innovation et technologie.....	47
Tableau 17 : Les contraintes douanière et commerciale.....	47
Tableau 18 : L'évolution de l'investissement.....	52

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Accès au crédit dans divers pays..... 34

Figure 2 : Coûts indirects (en % du chiffre de ventes).....34

ANNEXES

Annexe 1 : Loi N° 23/2007 du 11 juin 2007 sur les investissements

Article 1 – Définitions.

1° « Investissement » : Ensemble des ressources financières, y compris entre autres les apports en capital, les avances en compte courant et les emprunts affectés à la réalisation d'un projet économique, qu'il soit infrastructurel, commercial, artisanal, de services, agricole, touristique ou industriel, ainsi que les produits réalisés par l'investissement de ces ressources et affectés à la réalisation d'un projet économique.

2° « Investisseurs » : Toute personne physique ou morale qui contribue en tout ou partie à l'investissement tel que défini ci-dessus.

Annexe 2 : Les indicateurs relatifs au transfert de propriété (Année 2009).

Indicateur	Madagascar	Afrique Sub-saharienne	OCDE Moyenne
Procédures (nombre)	7	6,7	4,7
Délai (jours)	74	80,7	25,0
Coût (en % valeur du bien)	9,7	9,9	4,6

Source : le cadre du projet Doing Business.

Annexe 3 : Croissances sectorielles et contributions à la croissance du PIB

Rubriques	Contribution à la croissance du PIB			Croissance annuelle (en pourcentage)	
	2007	2008	2009	2008	2009
Secteur primaire	1,4	0,9	1,7	2,9	5,9
Secteur secondaire	1,6	0,4	-0,8	3,6	-7,4
Secteur tertiaire	7,6	4,1	-3,8	8,2	-7,4

Source : Institut National de la Statistique

Annexe 4 : Indicateurs économiques.

Cours des produits de base (en dollars US)	2008	2009
Variation du prix des produits pétroliers	36,4%	-36,1%
Variation du prix des produits non pétroliers	75%	-18,9%

Source : Economic Outlook - FMI Octobre 2009, mise à jour janvier 2010

Annexe 5 : Code d'investissement.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DE MADAGASCAR

LOI

LOI N° 85-001

Relative au code des investissements

CHAPITRE III

LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AGREEES (PME)

Art. 16- ce régime s'applique aux petites et moyennes entreprises individuelles ou collectives ou régulièrement constituées, quelle que soit leur forme juridique, dont les projets répondent au moins aux trois premiers critères d'éligibilité définis à l'article 10, et qui présentent un dossier de demande d'agrément.

La durée de l'agrément ne peut être inférieure à trois ans ni supérieure à cinq ans d'exploitation effective.

a. Création de petites et moyennes entreprises :

Art. 17. – Les petites et moyennes entreprises agrégées bénéficient durant la période d'agrément des avantages suivants :

Avantages douaniers et fiscaux

- Exonération totale de la taxe d'importation sur les matériels et équipement nécessaire à la réalisation de l'investissement ;
- Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou de l'impôt sur les revenus non salariaux des personnes physiques (IRNS) ;
- Exonération de la taxe professionnelle pendant les trois premières années d'exploitation ;

- Exonération de la taxe de publicité foncière sur le montant des prêts bancaire pour le financement des investissement agréés ainsi que sur le montant des avals bancaires donnés en garantie de la bonne fin des opérateurs de crédit fournisseurs engagés avec les pays étrangers ;
 - Réduction de 50 pour cent du droit de mutation pour l'acquisition des immeubles nécessaires à leur implantation ;
 - Réduction de 50 pour cent des droits d'apport.
- Par ailleurs, les dispositions de l'article 15 ci-avant sont applicables mutatis mutandis aux PME.

Avantages financiers

- Accès privilégié aux lignes de crédit spécifiques ou aux prêts bancaires destinés aux petites et moyennes entreprises ;
- Accès aux devises dans le cadre des Autorisations Générales d'importation ;
- Transfert à l'étranger, dans le cadre de la réglementation des changes en vigueur, des droits de licence, royalties ou redevances pour assistance technique aux entreprise, ainsi que des dividendes et des fonds provenant de cession ou de liquidation d'activité d'entreprises dûment autorisée, sur la base du capital investi en devises.

Avantages économiques et sociaux

- Priorité d'implantation sur des zones aménagées par l'Etat ;
- Facilités pour l'étude des conditions d'emploi et de recrutement de la main-d'œuvre nationale ;
- Autorisation d'emploi de personnel étranger, dans le cas où les besoins de l'entreprise ne sont pas satisfaits en quantité ou en qualité par le personnel national en ce qui concerne les cadres techniques supérieurs et les personnels de maitrise spécialisé, avec présentation d'un programme de formation en vue de la malgachisation progressive de ces emplois ;
- Appui des organismes nationaux intéressés pour la sélection, l'orientation et la formation complémentaire de la main-d'œuvre nationale.

Annexe 6 : Loi sur l'investissement à Madagascar.

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

LOI N° 2007-036 DU 14 JANVIER 2008

Sur les investissements à Madagascar.

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective
en date du 04 décembre 2007 et du 19 décembre 2007;

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la décision n° 02-HCC/D3 du 09 janvier 2008 de la Haute Cour Constitutionnelle ;

Promulgue la loi dont la teneur suit :

CHAPITRE I

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 - Definitions

Au sens de la présente loi, on entend par :

1° « Investissement » : Ensemble des ressources financières, y compris entre autres les apports en capital, les avances en compte courant et les emprunts affectés à la réalisation d'un projet économique, qu'il soit infrastructurel, commercial, artisanal, de services, agricole, touristique ou industriel, ainsi que les produits réalisés par l'investissement de ces ressources et affectés à la réalisation d'un projet économique.

2° « Investisseurs » : Toute personne physique ou morale qui contribue en tout ou partie à l'investissement tel que défini ci-dessus.

Article 2 - Liberté d'investissement

Toute personne physique ou morale, Malgache ou étrangère, est libre d'investir et de s'installer sur le territoire national, dans le respect des lois et règlements en vigueur, sous réserve des dispositions applicables à certains secteurs d'activités qui font l'objet d'une réglementation spécifique. Il s'agit notamment des activités bancaires, d'assurance, minières, pétrolières, de télécommunications, médicales, paramédicales ou pharmaceutiques.

Article 3 – Egalité de Traitement

Les investisseurs étrangers reçoivent le même traitement que celui des investisseurs de nationalité malgache.

Ils peuvent librement détenir jusqu'à 100 % des parts sociales ou actions de la société dans laquelle ils exercent leurs activités sous réserve des dispositions applicables aux secteurs d'activités qui font l'objet d'une réglementation spécifique tel que ceux énumérés à l'article 2 ci-dessus.

Les dispositions du présent article ainsi que celles de l'article 2 ci-dessus ne portent pas préjudice aux droits et avantages plus étendus auxquels l'investisseur peut prétendre en vertu des accords ou traités conclus entre la République de Madagascar et d'autres pays partenaires.

Article 4 - Protection des droits de propriété

L'Etat garantit le respect des droits de propriété individuelle ou collective.

L'investisseur est notamment garanti contre toute mesure de nationalisation, d'expropriation ou de réquisition, sauf pour cause d'utilité publique légalement prévue. Le cas échéant, l'investisseur bénéficiera d'une juste et préalable indemnisation conformément aux lois et règlements applicables en la matière.

Article 5 - Liberté de transfert

Les investisseurs étrangers sont autorisés à transférer librement à l'étranger sans autorisation préalable tous paiements afférents aux opérations courantes entre autres les bénéfices après impôts, les dividendes, les revenus salariaux, indemnités et épargne des salariés expatriés.

Les transactions en capital et opérations financières telles que les cessions d'actions, de parts sociales, de fonds de commerce ou d'actifs, les parts de boni de liquidation, les indemnités d'expropriation sont libres mais doivent être soumises à déclaration auprès du Ministère chargé des Finances.

Ces transferts ne peuvent être effectués que par l'entremise des intermédiaires agréés.

Article 6 – Stabilité

L'Etat s'engage à instaurer et à maintenir un environnement favorable à l'investissement, à travers le maintien d'un système fiscal simple, équitable et propice à la croissance pour les Investisseurs, dans le cadre de la réalisation des projets d'investissement visé par la présente loi.

Les investisseurs jouissant des avantages prévus par la présente loi bénéficieront de toute nouvelle mesure législative ou réglementaire plus avantageuse qui serait adoptée postérieurement à la publication de la présente loi.

Les investisseurs jouissant des avantages prévus par la présente loi continueront à bénéficier de ces avantages, nonobstant toute nouvelle mesure législative ou réglementaire visant à supprimer ou atténuer ces avantages, qui serait adoptée postérieurement à la publication de la présente loi.

Article 7 – Lutte contre le VIH/SIDA

Dans le respect des principes posés par la Loi 2005-040 du 20 février 2006 sur la lutte contre le VIH/SIDA et la protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA, toutes entreprises devront mettre en place un programme de sensibilisation/éducation de leurs employés, ainsi que faciliter l'accès de ces derniers au dépistage volontaire de la maladie.

CHAPITRE II

ECONOMIC DEVELOPMENT BOARD OF MADAGASCAR

Article 8 – Généralités

Pour la mise en œuvre effective de la présente loi, et pour assurer l'instauration et le maintien d'un environnement des investissements favorable à Madagascar, une structure dénommée EconomicDevelopmentBoard of Madagascar (EDBM) a été mise en place.

L'EDBM est chargé de promouvoir, de faciliter et d'accélérer l'approbation de tous les projets d'investissements.

Il reçoit, traite et délivre les différentes pièces administratives nécessaires aux investissements.

A ce titre, il est chargé d'assister les investisseurs dans leurs démarches, de recenser et d'étudier les procédures administratives auxquelles sont assujetties les entreprises et de proposer toute modification visant à l'abrogation, la simplification et/ou la rationalisation de ces procédures.

L'EDBM pourra se voir confier différentes missions et activités destinées à accompagner les investissements.

L'EDBM est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) soumis aux règles du Plan Comptable Général (PCG) en vigueur.

Au sein de l'EDBM, sont représentés selon une logique de "Guichet unique" les différents ministères et collectivités publiques appelés à accorder les visas, permis, licences et autorisations mentionnés à l'article 9.

Ces visas, permis, licences et autorisations demeurent accordés et signés par les Ministres concernés ou leurs délégués ou par toute autre autorité administrative compétente.

Article 9- Attributions

1-Facilitation et accélération des procédures administratives nécessaires à la réalisation d'investissement et à la création d'entreprises :

L'EDBM, à l'exception de tout autre service de l'Etat et des collectivités publiques, reçoit les demandes relatives à des projets d'investissement et veille à ce que les représentants des différentes administrations qu'il regroupe procèdent à leur instruction et y réservent les suites voulues dans les meilleures conditions de délai et de transparence.

Doivent notamment être reçues et instruites au sein de l'EDBM les demandes relatives à :

- La délivrance des visas d'entrée et de séjour prorogeables et transformables en visas long séjour, conformément aux dispositions de l'article 15 de la présente loi ;
- La délivrance des visas Professionnels, conformément aux dispositions de l'article 15 de la présente loi ;
- La délivrance des Attestations des Entreprises du régime de zone Franche, conformément aux dispositions de la loi sur les zones et entreprises franches à Madagascar;
- La délivrance des « Autorisations d'Acquisitions Foncières », conformément aux dispositions de l'article 19 de la présente loi ;
- L'Immatriculation, les inscriptions modificatives et la radiation des sociétés au Registre du Commerce et des Sociétés ;
- L'attribution des identifiants fiscaux et statistiques ;
- La délivrance des licences, permis et autorisations requises par la réglementation relative à l'exercice d'une activité touristique ;
- La délivrance des permis de construire et autorisations d'ouverture d'établissement lorsque ces autorisations sont requises par une réglementation particulière ;
- L'EDBM reçoit les déclarations de cessation d'activité des entreprises. Il reçoit également les décisions de retrait d'autorisation, visa ou permis, et procède à leur

notification aux entreprises et investisseurs concernés, avec toutes les conséquences de droit en découlant.

Par exception aux dispositions du présent paragraphe, la création de sociétés civiles ou commerciales, lorsqu'elle ne nécessite aucune formalité autre que l'immatriculation et la délivrance des identifiants fiscaux et statistiques, peut être réalisée auprès des services territorialement compétents à raison du siège social.

2- Amélioration du cadre juridique et fiscal des investissements

En outre, l'EDBM pourra émettre un avis préalable sur tout projet législatif ou réglementaire susceptible d'entraîner une modification du climat des investissements à Madagascar, et ce compris les dispositions de nature fiscale et/ou douanière et les dispositions de la présente loi ou de ses textes d'application. L'EDBM peut également prendre l'initiative de proposer aux autorités compétentes de nouvelles dispositions législatives ou réglementaires.

L'EDBM participera également à la négociation de nouveaux traités concernant la protection des investissements, des traités de libre-échange ainsi que des conventions destinées à éviter la double imposition, en étroite relation avec les ministères concernés.

3-Résolution des conflits

L'EDBM pourra intervenir en tant que médiateur dans le règlement des litiges opposant les entreprises ou opposant les entreprises à l'administration, selon une procédure de médiation qu'il établira.

Article 10- Délai

Sauf délai spécifique mentionné à la présente loi et sans préjudice des délais plus courts prévus, le cas échéant, par des textes spéciaux, l'EDBM veille à ce que les autorisations, visas, permis et attestations qui relèvent de sa compétence soient délivrés, dans un délai de vingt (20) jours calendaires à compter de la réception des dossiers complets de demande, ou qu'une réponse négative soit notifiée dans le même délai. A défaut, l'autorisation, le visa, le permis ou l'attestation sont réputés accordés, sans préjudice des sanctions encourues par l'agent responsable de la délivrance.

Dans ce cas, le demandeur initial peut saisir l'EDBM aux fins de délivrance d'un document attestant du dépôt de la demande initiale et de l'absence de réponse donnée dans le délai de 20 jours, et rappelant les dispositions du présent article, dont il résulte que la décision sollicitée est réputée accordée. L'EDBM est, dans un délai de dix (10) jours suivant la demande qui lui en a été faite, tenu de délivrer ce document, lequel sera opposable à toutes les administrations publiques ainsi qu'aux tiers et tiendra lieu de titre délivré par l'administration compétente, aussi longtemps que celle-ci n'aura pas délivré l'autorisation, le visa, le permis ou l'attestation sollicités.

Article 11 – Renforcement de la transparence des entreprises

L'EDBM apporte son appui à la transparence des entreprises telle qu'organisée par le Registre du commerce et des sociétés en application des articles 5.1 à 6.3 du Code de commerce.

A cette fin, l'EDBM est chargé de recevoir la part de ressources générées par les déclarations souscrites par les entreprises immatriculées ou par la publication des droits détenus par les tiers sur les biens de l'entreprise, tels que nantissements, privilèges, contrats de crédit-bail et clauses de réserve de propriété, et perçue par les registres locaux à titre de redevance devant être affectée aux moyens d'exploitation et aux amortissements nécessaires. L'EDBM reçoit également les redevances provenant de la consultation individuelle de la base de données du Registre national du commerce et des sociétés, ainsi que de la commercialisation d'ensembles ou de sous-ensembles des données nationales.

L'EDBM a en concertation avec les services compétents du Ministère de la Justice, la responsabilité de décider de l'affectation de ces ressources à la maintenance et aux évolutions du système d'information, ainsi qu'au remplacement des matériels et à la fourniture de consommables pour les sites informatisés.

L'EDBM peut pour ses propres besoins et ceux des investisseurs, consulter directement la base de données du Registre national du commerce et des sociétés. Le greffier affecté auprès de l'EDBM est habilité à délivrer les certificats, copies ou extraits des inscriptions portées au registre, conformément à la réglementation en vigueur, et ce, quel que soit le lieu d'immatriculation de l'entreprise concernée.

L'EDBM pourra faire toute proposition concernant les améliorations à apporter au système, ainsi que sur les modifications à apporter au montant des redevances dues au registre du commerce et des sociétés.

Un décret pris en Conseil du Gouvernement précisera les modalités d'application du présent article.

CHAPITRE III

IMMATRICULATION ET ACTES DES SOCIETES

Article 12 - Immatriculation des sociétés

Les sociétés sont immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés sans qu'il soit nécessaire qu'un mandataire social soit résident à Madagascar ou de nationalité malgache. Toutefois, dans un délai de trois mois à compter de l'immatriculation de la société, un au moins de ses mandataires sociaux doit être résident à Madagascar, qu'il soit de nationalité malgache ou étranger titulaire d'un visa de résident ou du récépissé de demande de visa de résident. A défaut, la société s'expose à voir remis en cause les avantages dont elle bénéficie, notamment en ce qui concerne le statut d'entreprise franche ou l'accès à la propriété foncière. Sa dissolution pourra également être demandée par tout intéressé, conformément aux règles de droit commun régissant les irrégularités de constitution des sociétés commerciales.

Article 13 - Enregistrement des actes des sociétés

A l'exception des actes constatant la formation, la prorogation, la transformation ou la dissolution d'une société, l'augmentation, l'amortissement ou la réduction de son capital, les actes des sociétés ne sont pas obligatoirement soumis à la formalité de l'enregistrement. Ces actes sont recevables en l'état par tous les services administratifs et notamment par le Registre du Commerce et des Sociétés. Les énonciations des actes produits, et notamment la date dont ils sont revêtus, font foi, selon les cas, jusqu'à preuve de contraire ou jusqu'à inscription de faux. Aucune publication dans la presse écrite n'est requise antérieurement à l'immatriculation de la société.

Article 14 – Suppression de l'obligation de la légalisation des signatures

Les contrats, actes, procès-verbaux ou documents nécessitant l'accomplissement d'une formalité administrative d'enregistrement, de transcription, de publication, de dépôt ou autre ne sont soumis à aucune procédure de légalisation ou reconnaissance de la signature des parties.

L'authenticité des signatures qui les revêtent fait foi jusqu'à preuve du contraire.

La présente disposition ne s'applique pas aux conventions qui constatent la transmission par vente de biens immobiliers ou la constitution de baux emphytéotiques.

CHAPITRE IV

VISAS ET AUTORISATIONS D'EMPLOI

Article 15 - Prorogation et transformation des visas d'entrée et de séjour des investisseurs

La prorogation des visas d'entrée et de séjour délivrés à la frontière par les services du Ministère chargé de l'Intérieur, ainsi que la transformation de ces visas en visa professionnel, sont effectuées au niveau de l'EDBM.

Article 16 - Visa de résident de catégorie Professionnelle

Il est créé un visa immigrant dit « Visa Professionnel » octroyé à tous investisseurs étrangers, qu'ils soient liés à une entreprise malgache par un contrat de travail ou exercent au sein de cette entreprise un mandat social tel que gérant, directeur général, directeur général adjoint, administrateur général, président du conseil d'administration ou président directeur général. Ce visa est délivré au niveau de l'EDBM pour le compte du Ministère de l'intérieur.

Ce visa Professionnel autorise de plein droit son détenteur à résider et à travailler légalement sur tout le territoire Malgache sans qu'il soit nécessaire d'obtenir une autorisation d'emploi à laquelle ce visa se substitue.

Le visa professionnel est valable pour trois (3) ans à compter de la date du récépissé de la demande.

Ce visa, une fois accordé, vaut titre de séjour. Par ailleurs, une carte de résident est délivrée conformément à la législation en vigueur.

La demande de renouvellement du visa doit se faire dans un délai de un (1) mois avant la date d'expiration.

Le conjoint et les enfants à charge du titulaire reçoivent automatiquement les mêmes droits et pour une durée identique.

Article 17 – Liberté de recrutement et de licenciement des salariés expatriés

Toute entreprise est libre de recruter et de licencier des salariés expatriés spécialisés dont elle a besoin pour la bonne marche de l'entreprise.

Les contrats de travail des salariés expatriés peuvent valablement déroger à certaines dispositions du Code du Travail et de la réglementation sociale en ce qui concerne :

- l'affiliation à un organisme de sécurité sociale agréé à Madagascar,
 - l'affiliation à un SMIE,
 - la durée et les motifs de recours à un contrat à durée déterminée,
 - les règles applicables en matière d'embauche.
- Les modalités pratiques des cas de dérogations mentionnés ci-dessus seront fixées par voie réglementaire.

Ces dérogations ne peuvent avoir pour effet de porter atteinte aux droits fondamentaux des salariés tels que reconnus par les Conventions et accords internationaux auxquels Madagascar est partie.

Ces salariés expatriés spécialisés bénéficient automatiquement d'un visa de résident Professionnel.

CHAPITRE V

ACCES A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Article 18 – Accès des investisseurs étrangers à la propriété immobilière

- a- Les sociétés de droit malgache dont la gestion est placée sous le contrôle d'étrangers ou d'organismes dépendant eux-mêmes d'étrangers au sens de l'art 22 modifié de l'ordonnance 62-041 du 19 septembre 1962 relative aux dispositions générales de droit interne et de droit international privé sont autorisées à acquérir des biens immobiliers sous réserve de remplir les deux conditions cumulatives suivantes :
 - les sociétés doivent avoir obtenu auprès de l'EDBM, préalablement à la conclusion finale de tout acte translatif de propriété immobilière, une autorisation dite "Autorisation d'acquisition foncière" laquelle sera délivrée dans les conditions fixées à l'article 19 ci-après
 - les biens immobiliers doivent être affectés exclusivement et de façon continue à l'exercice d'une activité commerciale, notamment industrielle, touristique ou de service, ou d'une activité agricole ou halieutique. L'activité commerciale ne peut consister dans l'acquisition de l'immeuble en vue de sa revente, en l'état ou après réalisation d'aménagements ou de constructions.
- b- Les personnes physiques ou morales étrangères ne peuvent accéder directement à la propriété foncière. Toutefois, elles peuvent librement et sans autorisation préalable contracter un bail emphytéotique, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix-neuf ans, renouvelable.

Article 19 – Autorisation d'acquisition foncière

1) L'autorisation d'acquisition foncière est délivrée au niveau de l'EDBM agissant pour le compte du Ministère chargé des Domaines, sur demande de l'investisseur, lequel, à cette fin, dépose un dossier auprès de l'EDBM contenant les pièces suivantes :

- demande écrite présentée sur un formulaire imprimé remis par l'EDBM ;
- présentation de l'activité projetée et des motifs justifiant l'acquisition de l'immeuble destiné à son exercice ;
- Certificat de situation juridique de l'immeuble dont l'acquisition est envisagée si l'immeuble est déjà immatriculé ou cadastré;
- Et toutes autres pièces requises, selon les cas, par l'administration en charge des Domaines, au soutien d'une demande d'acquisition d'un immeuble.

L'EDBM remet au requérant un récépissé de dépôt du dossier.

2) Ladite autorisation ne constitue en aucun cas un titre de propriété sur l'immeuble qui en est l'objet, mais seulement le document permettant aux parties de procéder aux formalités légalement prévues pour la cession d'un immeuble.

3) Le bien immobilier acquis sur Autorisation d'acquisition foncière peut librement être cédé, ou transféré, à l'exception des cessions ou transferts au bénéfice de personnes étrangères.

Le bien peut également être cédé à des sociétés de droit malgache dont la gestion est placée sous le contrôle d'étrangers ou d'organismes dépendants eux-mêmes d'étrangers, sous réserve de l'obtention d'une Autorisation d'acquisition foncière délivrée conformément aux dispositions de l'article 17 ci-dessus et du présent article.

Article 20 – Retrait de l'autorisation d'acquisition foncière

L'autorisation d'acquisition foncière peut être retirée dans les cas suivants :

- non-respect des conditions fixées pour l'obtention de l'autorisation foncière, et notamment, la modification, sans autorisation préalable, des conditions d'utilisation du terrain pour d'autres fins que celles du projet d'investissement ;
- absence de réalisation du projet d'investissement, dans un délai de six mois à compter de l'émission du titre de propriété. Au sens du présent paragraphe, la réalisation du projet d'investissement s'entend, selon les cas, du démarrage effectif de l'activité, de l'engagement des travaux de construction ou d'aménagement prévus, ou de l'accomplissement des procédures administratives, financières ou commerciales nécessaires au lancement de l'activité.

Préalablement au retrait d'autorisation d'acquisition foncière, l'investisseur doit avoir été mis en mesure de présenter ses observations écrites ; Au vu des observations fournies, un délai de régularisation n'excédant pas trois (3) mois pourra être accordé.

Le retrait de l'autorisation d'acquisition foncière est constaté par arrêté motivé du ministre chargé des Domaines, sur la demande de l'EDBM ou de toute personne

justifiant d'un intérêt à cette fin. L'arrêté doit mentionner les éléments établissant le non-respect par l'investisseur des conditions à la délivrance de l'autorisation ou des obligations mises à sa charge.

Le retrait de l'autorisation d'acquisition foncière emporte de plein droit annulation du droit de propriété et transfert de l'immeuble et des aménagements dont il a bénéficié au domaine privé de l'Etat, sans indemnisation d'aucune sorte. Les installations, équipements industriels, machines demeurent toutefois la propriété de l'investisseur qui est tenu, sauf accord contraire, de les récupérer. Il en est de même des biens appartenant à des tiers, et notamment à des institutions de crédit-bail.

CHAPITRE VI

REGLEMENT DES LITIGES

Article 21 - Règlement des Litiges

Les différends entre investisseurs nationaux et l'Etat relatifs à l'interprétation ou à l'application de la présente loi sont soumis aux juridictions compétentes malgaches, à moins que les parties n'aient convenu ou ne conviennent de recourir à un autre mode de règlement des différends.

Les différends entre investisseurs étrangers et l'Etat relatifs à l'interprétation ou à l'application de la présente loi sont réglés conformément à une procédure juridictionnelle ou d'arbitrage découlant :

- o Des accords et traités relatifs à la protection des investissements conclus entre l'Etat malgache et l'Etat dont l'investisseur étranger concerné est ressortissant ; ou à défaut,
- o De la Convention internationale pour le règlement des différends relatifs aux investissements entre Etats et ressortissants d'autres Etats ratifiée par la loi n° 66-011 du 5 juillet 1966.

Toutefois, s'il est demandeur à la procédure, l'investisseur étranger peut, en lieu et place de la procédure d'arbitrage susvisée, librement choisir de soumettre aux juridictions compétentes malgaches le différend qui l'oppose à l'Etat.

CHAPITRE VII

DISPOSITIONS FINALES

Article 22 – Dispositions diverses

Sont abrogées :

- Les articles 2 à 6 de la loi n°96-015 du 13 Août 1996 portant abrogation de la loi n°89-026 du 29 décembre 1989 relative au Code des investissements et fixant les garanties générales des investissements à Madagascar ainsi que les textes d'application y afférents ;
- Les articles 11, 11 bis et 11 ter de la loi n°62-006 du 6 juin 1962 modifiée, fixant l'organisation et le contrôle de l'immigration ;
- Les articles 10, 11 et 16 de la loi n°2004-052 du 28 janvier 2005 sur le crédit bail ; ainsi que toutes dispositions contraires à la présente loi.

Sont rétablis : les articles 18 et 19 du décret n°99-717 du 8 septembre 1999 sur la publicité du crédit mobilier dans leur rédaction antérieure à la loi n°2004-052 sus visée.

Article 23 - Des textes réglementaires détermineront les modalités d'application nécessaires à l'application de la présente loi.

Article 24 - La présente loi entrera en vigueur après sa promulgation par le Président de la République et dès sa publication par radio diffusée ou télévisée ou affichage ou toute autre mode de publication, indépendamment de son insertion au journal officiel de la République. Elle sera exécutée comme loi de l'Etat.

Antananarivo, le 14 janvier 2008

Le Président de la République

Marc RAVALOMANANA

Pour ampliation conforme

Antananarivo, le 18 janvier 2008

LE SECRETAIRE GENERAL

DU GOUVERNEMENT

Alice RAJAONAH

BIBLIOGRAPHIE ET REFERENCES

A-OUVRAGES

- 1- Banque Centrale de Madagascar, "Rapport annuel 2009".
- 2- Banque Mondiale, « l'impact économique de la crise », *Monthly Economic updates* (avril-octobre 2009).
- 3- Banque Mondiale, « *Financing the health sector* », version préliminaire, septembre 2009.
- 4- Direction Général du Budget ; « La référence » ; Bulletin d'information, Avril 2010, N° 001.
- 5- H. BIERMAN, Jr., PH.D. et S. SMIDT, PH.D. ; « La préparation des décisions financières dans l'entreprise » ; collection DUNOD Paris, 1972.
- 6- Hervé Thiriez ; « Initiation au calcul économique » ; Visicalc sur TRS 80, Editions du PSI, 1983.
- 7- INSTAT ; « Rapport économique 2008 ».
- 8- RAJAMARISON Laza ; « Facteurs culturels du climat d'investissement à Madagascar » ; CREAM.
- 9- ROMALAHY Mande Isaora Zefania ; « Etude sur la promotion de l'investissement à Madagascar » ; CREAM.

B- ARTICLES :

- 10- Les Nouvelles ; « Crise politique » ; le 18 juin 2010.
- 11- MIDI de Madagascar, « Climat des investissements », Samedi 29 Mai 2010.

C- DICTONNAIRES :

- 12 - Ahmed SILEM, Jean Marie ALBERTINI, « lexique d'économie » ; Edition DALLOZ.

13 - Frédéric TEULON ; « Vocabulaire économique » ; Pesses Universitaires de France, collection « Que sais-je ? », 1996.

14 - Janine BREMOND, Alain GELEDAN ; « Dictionnaire des théories et mécanismes économiques » ; HATIER Paris, octobre 1984.

15 - Yves BERNARD, Jean Claude COLLIN ; « vocabulaire économique et financier » ; Edition SEUIL.

D- AUTRES

16- Décret n°2007-521 du 11 juin 2007 « Portant de loi sur l'investissement. »

17- Loi n°2007-037 du 14 janvier 2008 « Sur les Zones et Entreprise Franches à Madagascar ».

18- Ordonnance N° 2009-014 du 31 Décembre 2009 « Portant loi de finances pour 2010 ».

19- www.enterprisesurveys.org « enquête sur le climat d'investissement » The World Bank.

20- www.doingbusiness.org « Données par économie » ; Djankov.

TABLE DES MATIERS

INTRODUCTION	1
PARTIE 1 : INVESTISSEMENT ET CLIMAT D'INVESTISSEMENT	3
CHAPITRE I : Notions théoriques sur l'investissement	4
Section 1 : Caractéristiques de l'investissement	4
1.1 : Définitions de l'investissement	4
1.2 : Importances théoriques de l'investissement	6
1.3 : Financements de l'investissement	9
Section 2 : Décisions d'investissement	13
2.1 : Critères de la valeur actuelle nette	14
2.2 : Critères du taux de rentabilité interne	15
2.3 : Délai de récupération	17
CHAITRE II : Situation du climat d'investissement de Madagascar	20
Section 1 : Indicateurs du climat d'investissement	20
1.1 : Les indicateurs relatifs à la création d'entreprise	20
1.2 : Les autres indicateurs	25
Section 2 : Evaluation du climat d'investissement	29
2.1 : Les principales contraintes	29
2.2 : Les contraintes secondaires	34
PARTIE 2 : ETUDES ET RECOMMANDATIONS	38
CHAPITRE III : Analyses sur le climat d'investissement	39

Section 1 : Comparaisons du climat d'investissement	
Cas de Madagascar, Côte d'Ivoire, et Cameroun	39
1.1 : Les critères prioritaires de la comparaison du climat	
d'investissement	39
1.2 : Les critères auxiliaires de la comparaison du climat	
d'investissement	45
Section 2 : Effets de la crise sur le climat d'investissement	49
2.1 : Problèmes structurels de l'investissement à Madagascar	49
2.2 : Conséquences des crises sur l'investissement à Madagascar	51
CHAPITRE IV : Proposition d'actions pour l'amélioration du climat	
d'investissement à Madagascar	55
Section 1 : Déterminants et climat d'investissement approprié	55
1.1 : Déterminants de l'investissement	55
1.2 : Climat d'investissement favorable à la croissance économique	58
Section 2 : Amélioration du climat d'investissement à Madagascar	60
2.1 : Améliorations culturelles pour les acteurs	61
2.2 : Les réglementations, reformes et financements	
de l'investissement	64
CONCLUSION	69
LISTE DES ABREVIATIONS	
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIES ET REFERENCES	

Nom : RAKOTONDRAIBE

Prénoms : Andrianjanahary Angelo

Titre : Climat d'investissement à Madagascar : durant la crise 2009-2010.

Nombre de page :70

Tableau : 18

Graphique : 2

Résumé

L'économie malgache est touchée fortement par les troubles politiques internes, et partiellement par la crise économique mondiale. L'investissement assure la croissance économique et diminue les chômages actuels. Le climat d'investissement est l'ensemble des environnements qui affectent à la rentabilité et les risques associés aux investissements. Les décisions des investisseurs dépendent du niveau des indicateurs relatifs à ces environnements à savoir, la création d'entreprise, l'octroi de permis et licence d'exploitation, l'obtention de prêt, l'embauche des travailleurs, le paiement d'impôt, la stabilité macroéconomique, la corruption et l'infrastructure. La crise affecte sur l'équilibre macroéconomique et l'accès au financement. L'amélioration du climat d'investissement est focalisée sur les cultures des acteurs de l'investissement. L'Etat doit développer les infrastructures de base de l'investissement et mettre en place un environnement économique sain, stable et incitatif aux investissements.

Mots clés : le climat d'investissement, l'environnement des affaires, la croissance économique, le développement, l'inflation, le Produit Intérieur Brut.

Encadreur : Monsieur ANDRIANIRINA Aimé.

Adresse de l'auteur : lot VS 52 BA bis C Avaratr'Ankatso.